



**BANQUE des
TERRITOIRES**



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

N° 154471

Entre

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI
L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA - n° 000278901**

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Paraphes

BL MG

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
1/29

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA, SIREN n°: 272000027, sis(e) 6 RUE FRANCOIS VITTORI 20600 BASTIA,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA** » ou « l'Emprunteur »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.10
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.13
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.15
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.17
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.18
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.18
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.19
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.19
ARTICLE 16	GARANTIES	P.22
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.22
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.25
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.26
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.27
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.28
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.28
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	

L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT

Paraphes

PTL *MG*

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700
Tél : 04 95 10 40 00
corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
4/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération résidence SANTA GHJULIA, Parc social public, Acquisition en VEFA de 40 logements situés Hameau Torra, 20215 VESCOVATO 20215 VESCOVATO.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de trois millions neuf-cent-trente-cinq mille treize euros et quatre-vingt-sept centimes (3 935 013,87 euros) constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PLAI, d'un montant d'un million six-cent-quarante-huit mille quatre-cent-huit euros et cinquante-sept centimes (1 648 408,57 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de quatre-cent-quatre-vingt-dix-sept mille neuf-cent-vingt-cinq euros (497 925,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant d'un million cent-six mille cent-un euros et trente centimes (1 106 101,30 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de six-cent-quatre-vingt-deux mille cinq-cent-soixante-dix-neuf euros (682 579,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 -

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « Garanties ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

La « **Consolidation de la Ligne du Prêt** » désigne l'opération visant à additionner, au terme de la Phase de Mobilisation, l'ensemble des Versements effectués et le cas échéant, les intérêts capitalisés liés aux Versements. Elle intervient à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
6/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase de Préfinancement** » est la durée comprise entre le premier jour du mois suivant la prise d'effet du Contrat et la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
7/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

L'« **Index de la Phase de Préfinancement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué sur la phase de mobilisation en vue de déterminer le taux d'intérêt applicable sur cette phase.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant à l'issue de la Phase de Mobilisation, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant 10 jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant à la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

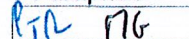
La « **Phase de Préfinancement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période comprise entre le premier jour du mois suivant la Date d'Effet et sa Date Limite de Mobilisation.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)** » est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs à usage social.

Le « **Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)** » est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements locatifs très sociaux.

Paraphes



Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 -

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

8/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisabilité Limitée** » (DL) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

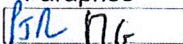
La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Paraphes



Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
9/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **06/03/2024** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenue.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Contrat signé électroniquement par la CDC et le client (avec certificat)
 - Projet définitif d'acte
 - Convocation chez le notaire pour la signature

Paraphes

PSN *MG*

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
10/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

■ Justificatifs de subventions - subvention CdC

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, un échéancier de Versements pour chaque Ligne du Prêt est proposé par le Prêteur à l'Emprunteur. Cet échéancier est positionné à la Date Limite de Mobilisation des fonds.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

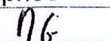
En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -

11/29

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

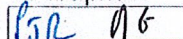
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5565671	5565670	5565673	5565672
Montant de la Ligne du Prêt	1 648 408,57 €	497 925 €	1 106 101,3 €	682 579 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux de période	0,64 %	0,79 %	0,89 %	0,79 %
TEG de la Ligne du Prêt	2,57 %	3,14 %	3,55 %	3,14 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	20 mois	20 mois	20 mois	20 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	- 0,4 %	0,18 %	0,6 %	0,18 %
Taux d'intérêt du préfinancement	2,6 %	3,18 %	3,6 %	3,18 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Index ¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur Index	- 0,4 %	0,18 %	0,6 %	0,18 %
Taux d'intérêt ²	2,6 %	3,18 %	3,6 %	3,18 %
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL	DL	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %

Paraphes



Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
13/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Phase d'amortissement (suite)				
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt



**BANQUE des
TERRITOIRES**



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A l'exception des Lignes du Prêt dont la Phase de Préfinancement est indexée sur Euribor, l'Emprunteur a la faculté, pendant la Phase de Préfinancement et au plus tard deux mois avant la plus proche des deux dates entre la nouvelle date de fin de Phase de Préfinancement et la date initiale, de solliciter l'accord du Prêteur pour l'allongement ou la réduction de la Durée de la Phase de Préfinancement mentionnée ci-dessus.

Si cette nouvelle Durée de la Phase de Préfinancement s'inscrit dans la période de 3 à 24 mois indiquée dans l'acte de garantie, alors cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant.

Par ailleurs, la modification de la Durée de la Phase de Préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « **Commissions** ».

Les Lignes du Prêt finançant le foncier, indiquées ci-dessus, s'inscrivent dans le cadre de la politique d'accélération de la production de logement social. A cet effet, la marge fixe sur Index qui leur est appliquée correspond à la moyenne des marges de ces Lignes du Prêt pondérée par le montant de la part foncière financée par lesdites lignes.

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

PHASE DE PRÉFINANCEMENT

Le taux de l'Index retenu sera celui en vigueur deux (2) Jours ouvrés précédant la date de la Révision pour l'Index Euribor et à la date de la Révision pour les autres Index.

Le montant des intérêts de la Phase de Préfinancement est calculé en fonction, d'une part, du montant et des dates de Versements et, d'autre part, des taux d'intérêt successivement en vigueur pendant cette période.

Le taux d'Intérêt de la Phase de Préfinancement (IP) indiqué à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisé comme indiqué ci-dessus, est révisé à chaque variation de l'Index dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (IP') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : $IP' = TP + MP$

Paraphes

PSL NG

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
15/29

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

où TP désigne le taux de l'Index de préfinancement retenu à la date de Révision et MP la marge fixe sur Index de préfinancement prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

PHASE D'AMORTISSEMENT

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisabilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,
- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou
- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Événement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Événement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

- (1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Événement ;
- (2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Événement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou

Paraphes

Psa *16*

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 -

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

16/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

(3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Evénement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Evénement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Evénement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

■ Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

■ Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « exact / 365 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « exact / 365 » suppose que l'on prenne en compte le nombre exact de jours écoulés sur la période et que l'on considère que l'année comporte 365 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Si la Durée de la Phase de Préfinancement est inférieure à 12 mois, l'Emprunteur paie, dans les conditions définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et à la date d'exigibilité indiquée dans la mise en recouvrement adressée par le Prêteur, le montant des intérêts courus sur les Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation, arrêtés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le capital de la Ligne du Prêt, dont les caractéristiques financières sont précisées à l'Article précité, est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -

17/29

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En outre, si la Durée de la Phase de Préfinancement est supérieure ou égale à 12 mois, l'Emprunteur a également la faculté d'opter pour le paiement des intérêts courus sur les Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation et ce dans les conditions mentionnées ci-dessus. Cependant, il peut choisir la capitalisation desdits intérêts et ainsi consolider la Ligne du Prêt selon les caractéristiques financières précisées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ». Dans ce cas le capital de la Ligne du Prêt est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur et des intérêts courus sur ces Versements entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation.

Si le choix de l'Emprunteur s'est porté sur la capitalisation des intérêts, ce dernier a la possibilité de solliciter du Prêteur la modification de cette modalité de règlement des intérêts de préfinancement afin de les payer en fin de Phase de Préfinancement.

Aussi, l'Emprunteur devra faire part au Prêteur de sa volonté de modifier ladite modalité de paiement, au plus tard deux mois avant la fin de la Date de Début de la Phase d'Amortissement. Dès lors que la nouvelle modalité de paiement de ces intérêts est prévue dans l'acte de garantie, cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant. Par ailleurs, la modification de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « **Commissions** ».

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de chaque échéance seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

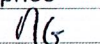
Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedes territoires.fr  @BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
18/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.

L'Emprunteur sera redevable pour chaque Ligne du Prêt, en cas de modification de la Durée de la Phase de Préfinancement définie à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et/ou de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement définie à l'Article « **Calcul et Paiement des intérêts** », d'une commission de réaménagement de cent euros (100 €) par Ligne du Prêt réaménagé.

Ladite commission sera prélevée par le Prêteur après réception de la lettre valant avenant formalisant la ou les modifications et après prise en compte de la ou des nouvelles caractéristiques financières.

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;

Paraphes

PR NG

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
19/29

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;
- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
20/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déferer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout événement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout événement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- réaliser au moyen des fonds octroyés une opération immobilière conforme aux exigences de l'un des référentiels suivants : PERENE pour la Réunion, ECODOM + pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ou tout autre référentiel reconnu par la Caisse des Dépôts et présentant des niveaux d'exigences équivalents ou supérieurs aux référentiels précités.

Paraphes

BN NE

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -

21/29

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COLLECTIVITE DE CORSE	100,00

Le Garant du Prêt s'engage, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du Prêt contracté par l'Emprunteur.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

En Phase de Préfinancement l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, pour chaque Ligne du Prêt, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels dès le premier Versement et pendant toute la Durée de la Phase de Préfinancement. Ces derniers sont pris en compte dès la Date de Début de la Phase d'Amortissement si le Versement effectif des fonds est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette date.

Paraphes

PSA NG

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
22/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Les remboursements anticipés volontaires effectués en cours de Phase de Préfinancement donnent lieu à perception d'une indemnité égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires en cours de Phase d'Amortissement.

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

Paraphes

PSL NG

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
23/29

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article «**Objet du Prêt**» du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article «**Déclarations et Engagements de l'Emprunteur**», ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.
- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
24/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

Paraphes

PSR *116*

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -

25/29

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Non renonciation

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

Paraphes



Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 -

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr

26/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra, après avoir informé l'Emprunteur, céder ou transférer tout ou partie des droits ou obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.

Paraphes

Pr Ng

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr

 @BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
27/29



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Fait en autant d'originaux que de signataires,

Le, 13/12/2023

Pour l'Emprunteur,

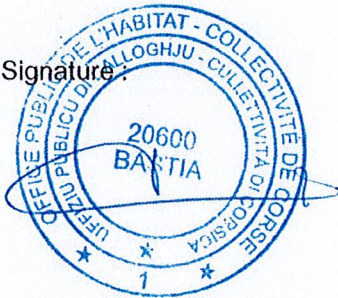
Civilité : M. *M. Pustelnik*

Nom / Prénom : *ROMANI Pierre Jean*

Qualité : *Directeur Général*

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :



Le, 12/12/2023

Pour la Caisse des Dépôts,

Civilité : M. *M. Morsieur*

Nom / Prénom : *BANZENMULLER Nathhien*

Qualité : *Directeur régional adjoint*

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

Paraphes

Psa

Caisse des dépôts et consignations

Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700

Tél : 04 95 10 40 00

corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr

 @BanqueDesTerr

Ajaccio cedex 9 -
29/29

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE



Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

Emprunteur : 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
N° du Contrat de Prêt : 154471 / N° de la Ligne du Prêt : 5565671
Opération : Acquisition en VEFA
Produit : PLAI

Capital prêté : 1 648 408,57 €
Taux actuariel théorique : 2,60 %
Taux effectif global : 2,57 %
Intérêts de Préfinancement : 72 128,99 €
Taux de Préfinancement : 2,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	11/11/2025	2,60	17 257,39	6 181,31	11 076,08	0,00	1 714 356,25	0,00
2	11/02/2026	2,60	17 257,39	6 221,10	11 036,29	0,00	1 708 135,15	0,00
3	11/05/2026	2,60	17 257,39	6 261,15	10 996,24	0,00	1 701 874,00	0,00
4	11/08/2026	2,60	17 257,39	6 301,46	10 955,93	0,00	1 695 572,54	0,00
5	11/11/2026	2,60	17 257,39	6 342,02	10 915,37	0,00	1 689 230,52	0,00
6	11/02/2027	2,60	17 257,39	6 382,85	10 874,54	0,00	1 682 847,67	0,00
7	11/05/2027	2,60	17 257,39	6 423,94	10 833,45	0,00	1 676 423,73	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
8	11/08/2027	2.60	17 257,39	6 465,30	10 792,09	0,00	1 669 958,43	0,00
9	11/11/2027	2.60	17 257,39	6 506,92	10 750,47	0,00	1 663 451,51	0,00
10	11/02/2028	2.60	17 257,39	6 548,81	10 708,58	0,00	1 656 902,70	0,00
11	11/05/2028	2.60	17 257,39	6 590,96	10 666,43	0,00	1 650 311,74	0,00
12	11/08/2028	2.60	17 257,39	6 633,39	10 624,00	0,00	1 643 678,35	0,00
13	11/11/2028	2.60	17 257,39	6 676,10	10 581,29	0,00	1 637 002,25	0,00
14	11/02/2029	2.60	17 257,39	6 719,07	10 538,32	0,00	1 630 283,18	0,00
15	11/05/2029	2.60	17 257,39	6 762,33	10 495,06	0,00	1 623 520,85	0,00
16	11/08/2029	2.60	17 257,39	6 805,86	10 451,53	0,00	1 616 714,99	0,00
17	11/11/2029	2.60	17 257,39	6 849,68	10 407,71	0,00	1 609 865,31	0,00
18	11/02/2030	2.60	17 257,39	6 893,77	10 363,62	0,00	1 602 971,54	0,00
19	11/05/2030	2.60	17 257,39	6 938,15	10 319,24	0,00	1 596 033,39	0,00
20	11/08/2030	2.60	17 257,39	6 982,81	10 274,58	0,00	1 589 050,58	0,00
21	11/11/2030	2.60	17 257,39	7 027,77	10 229,62	0,00	1 582 022,81	0,00
22	11/02/2031	2.60	17 257,39	7 073,01	10 184,38	0,00	1 574 949,80	0,00
23	11/05/2031	2.60	17 257,39	7 118,54	10 138,85	0,00	1 567 831,26	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
24	11/08/2031	2.60	17 257,39	7 164,37	10 093,02	0,00	1 560 666,89	0,00
25	11/11/2031	2.60	17 257,39	7 210,49	10 046,90	0,00	1 553 456,40	0,00
26	11/02/2032	2.60	17 257,39	7 256,91	10 000,48	0,00	1 546 199,49	0,00
27	11/05/2032	2.60	17 257,39	7 303,62	9 953,77	0,00	1 538 895,87	0,00
28	11/08/2032	2.60	17 257,39	7 350,64	9 906,75	0,00	1 531 545,23	0,00
29	11/11/2032	2.60	17 257,39	7 397,96	9 859,43	0,00	1 524 147,27	0,00
30	11/02/2033	2.60	17 257,39	7 445,59	9 811,80	0,00	1 516 701,68	0,00
31	11/05/2033	2.60	17 257,39	7 493,52	9 763,87	0,00	1 509 208,16	0,00
32	11/08/2033	2.60	17 257,39	7 541,76	9 715,63	0,00	1 501 666,40	0,00
33	11/11/2033	2.60	17 257,39	7 590,31	9 667,08	0,00	1 494 076,09	0,00
34	11/02/2034	2.60	17 257,39	7 639,17	9 618,22	0,00	1 486 436,92	0,00
35	11/05/2034	2.60	17 257,39	7 688,35	9 569,04	0,00	1 478 748,57	0,00
36	11/08/2034	2.60	17 257,39	7 737,84	9 519,55	0,00	1 471 010,73	0,00
37	11/11/2034	2.60	17 257,39	7 787,66	9 469,73	0,00	1 463 223,07	0,00
38	11/02/2035	2.60	17 257,39	7 837,79	9 419,60	0,00	1 455 385,28	0,00
39	11/05/2035	2.60	17 257,39	7 888,25	9 369,14	0,00	1 447 497,03	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	11/08/2035	2.60	17 257,39	7 939,03	9 318,36	0,00	1 439 558,00	0,00
41	11/11/2035	2.60	17 257,39	7 990,14	9 267,25	0,00	1 431 567,86	0,00
42	11/02/2036	2.60	17 257,39	8 041,57	9 215,82	0,00	1 423 526,29	0,00
43	11/05/2036	2.60	17 257,39	8 093,34	9 164,05	0,00	1 415 432,95	0,00
44	11/08/2036	2.60	17 257,39	8 145,44	9 111,95	0,00	1 407 287,51	0,00
45	11/11/2036	2.60	17 257,39	8 197,88	9 059,51	0,00	1 399 089,63	0,00
46	11/02/2037	2.60	17 257,39	8 250,65	9 006,74	0,00	1 390 838,98	0,00
47	11/05/2037	2.60	17 257,39	8 303,77	8 953,62	0,00	1 382 535,21	0,00
48	11/08/2037	2.60	17 257,39	8 357,22	8 900,17	0,00	1 374 177,99	0,00
49	11/11/2037	2.60	17 257,39	8 411,02	8 846,37	0,00	1 365 766,97	0,00
50	11/02/2038	2.60	17 257,39	8 465,17	8 792,22	0,00	1 357 301,80	0,00
51	11/05/2038	2.60	17 257,39	8 519,67	8 737,72	0,00	1 348 782,13	0,00
52	11/08/2038	2.60	17 257,39	8 574,51	8 682,88	0,00	1 340 207,62	0,00
53	11/11/2038	2.60	17 257,39	8 629,71	8 627,68	0,00	1 331 577,91	0,00
54	11/02/2039	2.60	17 257,39	8 685,26	8 572,13	0,00	1 322 892,65	0,00
55	11/05/2039	2.60	17 257,39	8 741,18	8 516,21	0,00	1 314 151,47	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital du après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
56	11/08/2039	2,60	17 257,39	8 797,45	8 459,94	0,00	1 305 354,02	0,00
57	11/11/2039	2,60	17 257,39	8 854,08	8 403,31	0,00	1 296 499,94	0,00
58	11/02/2040	2,60	17 257,39	8 911,08	8 346,31	0,00	1 287 588,86	0,00
59	11/05/2040	2,60	17 257,39	8 968,45	8 288,94	0,00	1 278 620,41	0,00
60	11/08/2040	2,60	17 257,39	9 026,18	8 231,21	0,00	1 269 594,23	0,00
61	11/11/2040	2,60	17 257,39	9 084,29	8 173,10	0,00	1 260 509,94	0,00
62	11/02/2041	2,60	17 257,39	9 142,77	8 114,62	0,00	1 251 367,17	0,00
63	11/05/2041	2,60	17 257,39	9 201,63	8 055,76	0,00	1 242 165,54	0,00
64	11/08/2041	2,60	17 257,39	9 260,86	7 996,53	0,00	1 232 904,68	0,00
65	11/11/2041	2,60	17 257,39	9 320,48	7 936,91	0,00	1 223 584,20	0,00
66	11/02/2042	2,60	17 257,39	9 380,48	7 876,91	0,00	1 214 203,72	0,00
67	11/05/2042	2,60	17 257,39	9 440,87	7 816,52	0,00	1 204 762,85	0,00
68	11/08/2042	2,60	17 257,39	9 501,65	7 755,74	0,00	1 195 261,20	0,00
69	11/11/2042	2,60	17 257,39	9 562,81	7 694,58	0,00	1 185 698,39	0,00
70	11/02/2043	2,60	17 257,39	9 624,37	7 633,02	0,00	1 176 074,02	0,00
71	11/05/2043	2,60	17 257,39	9 686,33	7 571,06	0,00	1 166 387,69	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
72	11/08/2043	2.60	17 257.39	9 748.69	7 508.70	0.00	1 156 639.00	0.00
73	11/11/2043	2.60	17 257.39	9 811.45	7 445.94	0.00	1 146 827.55	0.00
74	11/02/2044	2.60	17 257.39	9 874.61	7 382.78	0.00	1 136 952.94	0.00
75	11/05/2044	2.60	17 257.39	9 938.18	7 319.21	0.00	1 127 014.76	0.00
76	11/08/2044	2.60	17 257.39	10 002.15	7 255.24	0.00	1 117 012.61	0.00
77	11/11/2044	2.60	17 257.39	10 066.54	7 190.85	0.00	1 106 946.07	0.00
78	11/02/2045	2.60	17 257.39	10 131.35	7 126.04	0.00	1 096 814.72	0.00
79	11/05/2045	2.60	17 257.39	10 196.57	7 060.82	0.00	1 086 618.15	0.00
80	11/08/2045	2.60	17 257.39	10 262.21	6 995.18	0.00	1 076 355.94	0.00
81	11/11/2045	2.60	17 257.39	10 328.27	6 929.12	0.00	1 066 027.67	0.00
82	11/02/2046	2.60	17 257.39	10 394.76	6 862.63	0.00	1 055 632.91	0.00
83	11/05/2046	2.60	17 257.39	10 461.68	6 795.71	0.00	1 045 171.23	0.00
84	11/08/2046	2.60	17 257.39	10 529.03	6 728.36	0.00	1 034 642.20	0.00
85	11/11/2046	2.60	17 257.39	10 596.81	6 660.58	0.00	1 024 045.39	0.00
86	11/02/2047	2.60	17 257.39	10 665.03	6 592.36	0.00	1 013 380.36	0.00
87	11/05/2047	2.60	17 257.39	10 733.68	6 523.71	0.00	1 002 646.68	0.00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE
Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
88	11/08/2047	2.60	17 257,39	10 802,78	6 454,61	0,00	991 843,90	0,00
89	11/11/2047	2.60	17 257,39	10 872,33	6 385,06	0,00	980 971,57	0,00
90	11/02/2048	2.60	17 257,39	10 942,32	6 315,07	0,00	970 029,25	0,00
91	11/05/2048	2.60	17 257,39	11 012,76	6 244,63	0,00	959 016,49	0,00
92	11/08/2048	2.60	17 257,39	11 083,65	6 173,74	0,00	947 932,84	0,00
93	11/11/2048	2.60	17 257,39	11 155,01	6 102,38	0,00	936 777,83	0,00
94	11/02/2049	2.60	17 257,39	11 226,82	6 030,57	0,00	925 551,01	0,00
95	11/05/2049	2.60	17 257,39	11 299,09	5 958,30	0,00	914 251,92	0,00
96	11/08/2049	2.60	17 257,39	11 371,83	5 885,56	0,00	902 880,09	0,00
97	11/11/2049	2.60	17 257,39	11 445,04	5 812,35	0,00	891 435,05	0,00
98	11/02/2050	2.60	17 257,39	11 518,72	5 738,67	0,00	879 916,33	0,00
99	11/05/2050	2.60	17 257,39	11 592,87	5 664,52	0,00	868 323,46	0,00
100	11/08/2050	2.60	17 257,39	11 667,50	5 589,89	0,00	856 655,96	0,00
101	11/11/2050	2.60	17 257,39	11 742,61	5 514,78	0,00	844 913,35	0,00
102	11/02/2051	2.60	17 257,39	11 818,20	5 439,19	0,00	833 095,15	0,00
103	11/05/2051	2.60	17 257,39	11 894,28	5 363,11	0,00	821 200,87	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
104	11/08/2051	2.60	17 257.39	11 970.85	5 286.54	0.00	809 230.02	0.00
105	11/11/2051	2.60	17 257.39	12 047.92	5 209.47	0.00	797 182.10	0.00
106	11/02/2052	2.60	17 257.39	12 125.47	5 131.92	0.00	785 056.63	0.00
107	11/05/2052	2.60	17 257.39	12 203.53	5 053.86	0.00	772 853.10	0.00
108	11/08/2052	2.60	17 257.39	12 282.09	4 975.30	0.00	760 571.01	0.00
109	11/11/2052	2.60	17 257.39	12 361.16	4 896.23	0.00	748 209.85	0.00
110	11/02/2053	2.60	17 257.39	12 440.74	4 816.65	0.00	735 769.11	0.00
111	11/05/2053	2.60	17 257.39	12 520.83	4 736.56	0.00	723 248.28	0.00
112	11/08/2053	2.60	17 257.39	12 601.43	4 655.96	0.00	710 646.85	0.00
113	11/11/2053	2.60	17 257.39	12 682.55	4 574.84	0.00	697 964.30	0.00
114	11/02/2054	2.60	17 257.39	12 764.20	4 493.19	0.00	685 200.10	0.00
115	11/05/2054	2.60	17 257.39	12 846.37	4 411.02	0.00	672 353.73	0.00
116	11/08/2054	2.60	17 257.39	12 929.07	4 328.32	0.00	659 424.66	0.00
117	11/11/2054	2.60	17 257.39	13 012.30	4 245.09	0.00	646 412.36	0.00
118	11/02/2055	2.60	17 257.39	13 096.07	4 161.32	0.00	633 316.29	0.00
119	11/05/2055	2.60	17 257.39	13 180.37	4 077.02	0.00	620 135.92	0.00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

52

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement

En Euros

Édité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
120	11/08/2055	2.60	17 257,39	13 265,22	3 992,17	0,00	606 870,70	0,00
121	11/11/2055	2.60	17 257,39	13 350,62	3 906,77	0,00	593 520,08	0,00
122	11/02/2056	2.60	17 257,39	13 436,56	3 820,83	0,00	580 083,52	0,00
123	11/05/2056	2.60	17 257,39	13 523,06	3 734,33	0,00	566 560,46	0,00
124	11/08/2056	2.60	17 257,39	13 610,12	3 647,27	0,00	552 950,34	0,00
125	11/11/2056	2.60	17 257,39	13 697,73	3 559,66	0,00	539 252,61	0,00
126	11/02/2057	2.60	17 257,39	13 785,91	3 471,48	0,00	525 466,70	0,00
127	11/05/2057	2.60	17 257,39	13 874,66	3 382,73	0,00	511 592,04	0,00
128	11/08/2057	2.60	17 257,39	13 963,98	3 293,41	0,00	497 628,06	0,00
129	11/11/2057	2.60	17 257,39	14 053,87	3 203,52	0,00	483 574,19	0,00
130	11/02/2058	2.60	17 257,39	14 144,35	3 113,04	0,00	469 429,84	0,00
131	11/05/2058	2.60	17 257,39	14 235,40	3 021,99	0,00	455 194,44	0,00
132	11/08/2058	2.60	17 257,39	14 327,04	2 930,35	0,00	440 867,40	0,00
133	11/11/2058	2.60	17 257,39	14 419,28	2 838,11	0,00	426 448,12	0,00
134	11/02/2059	2.60	17 257,39	14 512,10	2 745,29	0,00	411 936,02	0,00
135	11/05/2059	2.60	17 257,39	14 605,52	2 651,87	0,00	397 330,50	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
136	11/08/2059	2.60	17 257.39	14 699.55	2 557.84	0.00	382 630.95	0.00
137	11/11/2059	2.60	17 257.39	14 794.18	2 463.21	0.00	367 836.77	0.00
138	11/02/2060	2.60	17 257.39	14 889.42	2 367.97	0.00	352 947.35	0.00
139	11/05/2060	2.60	17 257.39	14 985.27	2 272.12	0.00	337 962.08	0.00
140	11/08/2060	2.60	17 257.39	15 081.74	2 175.65	0.00	322 880.34	0.00
141	11/11/2060	2.60	17 257.39	15 178.83	2 078.56	0.00	307 701.51	0.00
142	11/02/2061	2.60	17 257.39	15 276.54	1 980.85	0.00	292 424.97	0.00
143	11/05/2061	2.60	17 257.39	15 374.88	1 882.51	0.00	277 050.09	0.00
144	11/08/2061	2.60	17 257.39	15 473.86	1 783.53	0.00	261 576.23	0.00
145	11/11/2061	2.60	17 257.39	15 573.47	1 683.92	0.00	246 002.76	0.00
146	11/02/2062	2.60	17 257.39	15 673.73	1 583.66	0.00	230 329.03	0.00
147	11/05/2062	2.60	17 257.39	15 774.63	1 482.76	0.00	214 554.40	0.00
148	11/08/2062	2.60	17 257.39	15 876.18	1 381.21	0.00	198 678.22	0.00
149	11/11/2062	2.60	17 257.39	15 978.39	1 279.00	0.00	182 699.83	0.00
150	11/02/2063	2.60	17 257.39	16 081.25	1 176.14	0.00	166 618.58	0.00
151	11/05/2063	2.60	17 257.39	16 184.77	1 072.62	0.00	150 433.81	0.00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
152	11/08/2063	2.60	17 257,39	16 288,96	968,43	0,00	134 144,85	0,00
153	11/11/2063	2.60	17 257,39	16 393,82	863,57	0,00	117 751,03	0,00
154	11/02/2064	2.60	17 257,39	16 499,36	758,03	0,00	101 251,67	0,00
155	11/05/2064	2.60	17 257,39	16 605,58	651,81	0,00	84 646,09	0,00
156	11/08/2064	2.60	17 257,39	16 712,47	544,92	0,00	67 933,62	0,00
157	11/11/2064	2.60	17 257,39	16 820,06	437,33	0,00	51 113,56	0,00
158	11/02/2065	2.60	17 257,39	16 928,34	329,05	0,00	34 185,22	0,00
159	11/05/2065	2.60	17 257,39	17 037,32	220,07	0,00	17 147,90	0,00
160	11/08/2065	2.60	17 258,29	17 147,90	110,39	0,00	0,00	0,00
Total			2 761 183,30	1 720 537,56	1 040 645,74	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 3,00 % (Livret A).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

Emprunteur : 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
N° du Contrat de Prêt : 154471 / N° de la Ligne du Prêt : 5565670
Opération : Acquisition en VEFA
Produit : PLAI foncier

Capital prêté : 497 925 €
Taux actuariel théorique : 3,18 %
Taux effectif global : 3,14 %
Intérêts de Préfinancement : 26 698,78 €
Taux de Préfinancement : 3,18 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	11/11/2025	3,18	4 865,64	743,71	4 121,93	0,00	523 880,07	0,00
2	11/02/2026	3,18	4 865,64	749,56	4 116,08	0,00	523 130,51	0,00
3	11/05/2026	3,18	4 865,64	755,45	4 110,19	0,00	522 375,06	0,00
4	11/08/2026	3,18	4 865,64	761,38	4 104,26	0,00	521 613,68	0,00
5	11/11/2026	3,18	4 865,64	767,36	4 098,28	0,00	520 846,32	0,00
6	11/02/2027	3,18	4 865,64	773,39	4 092,25	0,00	520 072,93	0,00
7	11/05/2027	3,18	4 865,64	779,47	4 086,17	0,00	519 293,46	0,00
8	11/08/2027	3,18	4 865,64	785,59	4 080,05	0,00	518 507,87	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement

En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	11/11/2027	3,18	4 865,64	791,77	4 073,87	0,00	517 716,10	0,00
10	11/02/2028	3,18	4 865,64	797,99	4 067,65	0,00	516 918,11	0,00
11	11/05/2028	3,18	4 865,64	804,26	4 061,38	0,00	516 113,85	0,00
12	11/08/2028	3,18	4 865,64	810,58	4 055,06	0,00	515 303,27	0,00
13	11/11/2028	3,18	4 865,64	816,94	4 048,70	0,00	514 486,33	0,00
14	11/02/2029	3,18	4 865,64	823,36	4 042,28	0,00	513 662,97	0,00
15	11/05/2029	3,18	4 865,64	829,83	4 035,81	0,00	512 833,14	0,00
16	11/08/2029	3,18	4 865,64	836,35	4 029,29	0,00	511 996,79	0,00
17	11/11/2029	3,18	4 865,64	842,92	4 022,72	0,00	511 153,87	0,00
18	11/02/2030	3,18	4 865,64	849,55	4 016,09	0,00	510 304,32	0,00
19	11/05/2030	3,18	4 865,64	856,22	4 009,42	0,00	509 448,10	0,00
20	11/08/2030	3,18	4 865,64	862,95	4 002,69	0,00	508 585,15	0,00
21	11/11/2030	3,18	4 865,64	869,73	3 995,91	0,00	507 715,42	0,00
22	11/02/2031	3,18	4 865,64	876,56	3 989,08	0,00	506 838,86	0,00
23	11/05/2031	3,18	4 865,64	883,45	3 982,19	0,00	505 955,41	0,00
24	11/08/2031	3,18	4 865,64	890,39	3 975,25	0,00	505 065,02	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	11/11/2031	3,18	4 865,64	897,39	3 968,25	0,00	504 167,63	0,00
26	11/02/2032	3,18	4 865,64	904,44	3 961,20	0,00	503 263,19	0,00
27	11/05/2032	3,18	4 865,64	911,54	3 954,10	0,00	502 351,65	0,00
28	11/08/2032	3,18	4 865,64	918,70	3 946,94	0,00	501 432,95	0,00
29	11/11/2032	3,18	4 865,64	925,92	3 939,72	0,00	500 507,03	0,00
30	11/02/2033	3,18	4 865,64	933,20	3 932,44	0,00	499 573,83	0,00
31	11/05/2033	3,18	4 865,64	940,53	3 925,11	0,00	498 633,30	0,00
32	11/08/2033	3,18	4 865,64	947,92	3 917,72	0,00	497 685,38	0,00
33	11/11/2033	3,18	4 865,64	955,37	3 910,27	0,00	496 730,01	0,00
34	11/02/2034	3,18	4 865,64	962,87	3 902,77	0,00	495 767,14	0,00
35	11/05/2034	3,18	4 865,64	970,44	3 895,20	0,00	494 796,70	0,00
36	11/08/2034	3,18	4 865,64	978,06	3 887,58	0,00	493 818,64	0,00
37	11/11/2034	3,18	4 865,64	985,75	3 879,89	0,00	492 832,89	0,00
38	11/02/2035	3,18	4 865,64	993,49	3 872,15	0,00	491 839,40	0,00
39	11/05/2035	3,18	4 865,64	1 001,30	3 864,34	0,00	490 838,10	0,00
40	11/08/2035	3,18	4 865,64	1 009,17	3 856,47	0,00	489 828,93	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	11/11/2035	3,18	4 865,64	1 017,09	3 848,55	0,00	488 811,84	0,00
42	11/02/2036	3,18	4 865,64	1 025,09	3 840,55	0,00	487 786,75	0,00
43	11/05/2036	3,18	4 865,64	1 033,14	3 832,50	0,00	486 753,61	0,00
44	11/08/2036	3,18	4 865,64	1 041,26	3 824,38	0,00	485 712,35	0,00
45	11/11/2036	3,18	4 865,64	1 049,44	3 816,20	0,00	484 662,91	0,00
46	11/02/2037	3,18	4 865,64	1 057,68	3 807,96	0,00	483 605,23	0,00
47	11/05/2037	3,18	4 865,64	1 065,99	3 799,65	0,00	482 539,24	0,00
48	11/08/2037	3,18	4 865,64	1 074,37	3 791,27	0,00	481 464,87	0,00
49	11/11/2037	3,18	4 865,64	1 082,81	3 782,83	0,00	480 382,06	0,00
50	11/02/2038	3,18	4 865,64	1 091,32	3 774,32	0,00	479 290,74	0,00
51	11/05/2038	3,18	4 865,64	1 099,89	3 765,75	0,00	478 190,85	0,00
52	11/08/2038	3,18	4 865,64	1 108,53	3 757,11	0,00	477 082,32	0,00
53	11/11/2038	3,18	4 865,64	1 117,24	3 748,40	0,00	475 965,08	0,00
54	11/02/2039	3,18	4 865,64	1 126,02	3 739,62	0,00	474 839,06	0,00
55	11/05/2039	3,18	4 865,64	1 134,87	3 730,77	0,00	473 704,19	0,00
56	11/08/2039	3,18	4 865,64	1 143,79	3 721,85	0,00	472 560,40	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital du après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
57	11/11/2039	3,18	4 865,64	1 152,77	3 712,87	0,00	471 407,63	0,00
58	11/02/2040	3,18	4 865,64	1 161,83	3 703,81	0,00	470 245,80	0,00
59	11/05/2040	3,18	4 865,64	1 170,96	3 694,68	0,00	469 074,84	0,00
60	11/08/2040	3,18	4 865,64	1 180,16	3 685,48	0,00	467 894,68	0,00
61	11/11/2040	3,18	4 865,64	1 189,43	3 676,21	0,00	466 705,25	0,00
62	11/02/2041	3,18	4 865,64	1 198,78	3 666,86	0,00	465 506,47	0,00
63	11/05/2041	3,18	4 865,64	1 208,19	3 657,45	0,00	464 298,28	0,00
64	11/08/2041	3,18	4 865,64	1 217,69	3 647,95	0,00	463 080,59	0,00
65	11/11/2041	3,18	4 865,64	1 227,25	3 638,39	0,00	461 853,34	0,00
66	11/02/2042	3,18	4 865,64	1 236,90	3 628,74	0,00	460 616,44	0,00
67	11/05/2042	3,18	4 865,64	1 246,61	3 619,03	0,00	459 369,83	0,00
68	11/08/2042	3,18	4 865,64	1 256,41	3 609,23	0,00	458 113,42	0,00
69	11/11/2042	3,18	4 865,64	1 266,28	3 599,36	0,00	456 847,14	0,00
70	11/02/2043	3,18	4 865,64	1 276,23	3 589,41	0,00	455 570,91	0,00
71	11/05/2043	3,18	4 865,64	1 286,26	3 579,38	0,00	454 284,65	0,00
72	11/08/2043	3,18	4 865,64	1 296,36	3 569,28	0,00	452 988,29	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement

En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	11/11/2043	3.18	4 865,64	1 306,55	3 559,09	0,00	451 681,74	0,00
74	11/02/2044	3.18	4 865,64	1 316,81	3 548,83	0,00	450 364,93	0,00
75	11/05/2044	3.18	4 865,64	1 327,16	3 538,48	0,00	449 037,77	0,00
76	11/08/2044	3.18	4 865,64	1 337,59	3 528,05	0,00	447 700,18	0,00
77	11/11/2044	3.18	4 865,64	1 348,10	3 517,54	0,00	446 352,08	0,00
78	11/02/2045	3.18	4 865,64	1 358,69	3 506,95	0,00	444 993,39	0,00
79	11/05/2045	3.18	4 865,64	1 369,36	3 496,28	0,00	443 624,03	0,00
80	11/08/2045	3.18	4 865,64	1 380,12	3 485,52	0,00	442 243,91	0,00
81	11/11/2045	3.18	4 865,64	1 390,97	3 474,67	0,00	440 852,94	0,00
82	11/02/2046	3.18	4 865,64	1 401,89	3 463,75	0,00	439 451,05	0,00
83	11/05/2046	3.18	4 865,64	1 412,91	3 452,73	0,00	438 038,14	0,00
84	11/08/2046	3.18	4 865,64	1 424,01	3 441,63	0,00	436 614,13	0,00
85	11/11/2046	3.18	4 865,64	1 435,20	3 430,44	0,00	435 178,93	0,00
86	11/02/2047	3.18	4 865,64	1 446,48	3 419,16	0,00	433 732,45	0,00
87	11/05/2047	3.18	4 865,64	1 457,84	3 407,80	0,00	432 274,61	0,00
88	11/08/2047	3.18	4 865,64	1 469,29	3 396,35	0,00	430 805,32	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
89	11/11/2047	3,18	4 865,64	1 480,84	3 384,80	0,00	429 324,48	0,00
90	11/02/2048	3,18	4 865,64	1 492,47	3 373,17	0,00	427 832,01	0,00
91	11/05/2048	3,18	4 865,64	1 504,20	3 361,44	0,00	426 327,81	0,00
92	11/08/2048	3,18	4 865,64	1 516,02	3 349,62	0,00	424 811,79	0,00
93	11/11/2048	3,18	4 865,64	1 527,93	3 337,71	0,00	423 283,86	0,00
94	11/02/2049	3,18	4 865,64	1 539,93	3 325,71	0,00	421 743,93	0,00
95	11/05/2049	3,18	4 865,64	1 552,03	3 313,61	0,00	420 191,90	0,00
96	11/08/2049	3,18	4 865,64	1 564,23	3 301,41	0,00	418 627,67	0,00
97	11/11/2049	3,18	4 865,64	1 576,52	3 289,12	0,00	417 051,15	0,00
98	11/02/2050	3,18	4 865,64	1 588,90	3 276,74	0,00	415 462,25	0,00
99	11/05/2050	3,18	4 865,64	1 601,39	3 264,25	0,00	413 860,86	0,00
100	11/08/2050	3,18	4 865,64	1 613,97	3 251,67	0,00	412 246,89	0,00
101	11/11/2050	3,18	4 865,64	1 626,65	3 238,99	0,00	410 620,24	0,00
102	11/02/2051	3,18	4 865,64	1 639,43	3 226,21	0,00	408 980,81	0,00
103	11/05/2051	3,18	4 865,64	1 652,31	3 213,33	0,00	407 328,50	0,00
104	11/08/2051	3,18	4 865,64	1 665,29	3 200,35	0,00	405 663,21	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital du après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
105	11/11/2051	3,18	4 865,64	1 678,38	3 187,26	0,00	403 984,83	0,00
106	11/02/2052	3,18	4 865,64	1 691,56	3 174,08	0,00	402 293,27	0,00
107	11/05/2052	3,18	4 865,64	1 704,86	3 160,78	0,00	400 588,41	0,00
108	11/08/2052	3,18	4 865,64	1 718,25	3 147,39	0,00	398 870,16	0,00
109	11/11/2052	3,18	4 865,64	1 731,75	3 133,89	0,00	397 138,41	0,00
110	11/02/2053	3,18	4 865,64	1 745,36	3 120,28	0,00	395 393,05	0,00
111	11/05/2053	3,18	4 865,64	1 759,07	3 106,57	0,00	393 633,98	0,00
112	11/08/2053	3,18	4 865,64	1 772,89	3 092,75	0,00	391 861,09	0,00
113	11/11/2053	3,18	4 865,64	1 786,82	3 078,82	0,00	390 074,27	0,00
114	11/02/2054	3,18	4 865,64	1 800,86	3 064,78	0,00	388 273,41	0,00
115	11/05/2054	3,18	4 865,64	1 815,01	3 050,63	0,00	386 458,40	0,00
116	11/08/2054	3,18	4 865,64	1 829,27	3 036,37	0,00	384 629,13	0,00
117	11/11/2054	3,18	4 865,64	1 843,64	3 022,00	0,00	382 785,49	0,00
118	11/02/2055	3,18	4 865,64	1 858,13	3 007,51	0,00	380 927,36	0,00
119	11/05/2055	3,18	4 865,64	1 872,73	2 992,91	0,00	379 054,63	0,00
120	11/08/2055	3,18	4 865,64	1 887,44	2 978,20	0,00	377 167,19	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
121	11/11/2055	3,18	4 865,64	1 902,27	2 963,37	0,00	375 264,92	0,00
122	11/02/2056	3,18	4 865,64	1 917,21	2 948,43	0,00	373 347,71	0,00
123	11/05/2056	3,18	4 865,64	1 932,28	2 933,36	0,00	371 415,43	0,00
124	11/08/2056	3,18	4 865,64	1 947,46	2 918,18	0,00	369 467,97	0,00
125	11/11/2056	3,18	4 865,64	1 962,76	2 902,88	0,00	367 505,21	0,00
126	11/02/2057	3,18	4 865,64	1 978,18	2 887,46	0,00	365 527,03	0,00
127	11/05/2057	3,18	4 865,64	1 993,72	2 871,92	0,00	363 533,31	0,00
128	11/08/2057	3,18	4 865,64	2 009,39	2 856,25	0,00	361 523,92	0,00
129	11/11/2057	3,18	4 865,64	2 025,18	2 840,46	0,00	359 498,74	0,00
130	11/02/2058	3,18	4 865,64	2 041,09	2 824,55	0,00	357 457,65	0,00
131	11/05/2058	3,18	4 865,64	2 057,12	2 808,52	0,00	355 400,53	0,00
132	11/08/2058	3,18	4 865,64	2 073,29	2 792,35	0,00	353 327,24	0,00
133	11/11/2058	3,18	4 865,64	2 089,58	2 776,06	0,00	351 237,66	0,00
134	11/02/2059	3,18	4 865,64	2 105,99	2 759,65	0,00	349 131,67	0,00
135	11/05/2059	3,18	4 865,64	2 122,54	2 743,10	0,00	347 009,13	0,00
136	11/08/2059	3,18	4 865,64	2 139,22	2 726,42	0,00	344 869,91	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PSR

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement

Edité le : 11/12/2023

DIRECTION REGIONALE CORSE

En Euros

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
137	11/11/2059	3,18	4 865,64	2 156,03	2 709,61	0,00	342 713,88	0,00
138	11/02/2060	3,18	4 865,64	2 172,97	2 692,67	0,00	340 540,91	0,00
139	11/05/2060	3,18	4 865,64	2 190,04	2 675,60	0,00	338 350,87	0,00
140	11/08/2060	3,18	4 865,64	2 207,25	2 658,39	0,00	336 143,62	0,00
141	11/11/2060	3,18	4 865,64	2 224,59	2 641,05	0,00	333 919,03	0,00
142	11/02/2061	3,18	4 865,64	2 242,07	2 623,57	0,00	331 676,96	0,00
143	11/05/2061	3,18	4 865,64	2 259,68	2 605,96	0,00	329 417,28	0,00
144	11/08/2061	3,18	4 865,64	2 277,44	2 588,20	0,00	327 139,84	0,00
145	11/11/2061	3,18	4 865,64	2 295,33	2 570,31	0,00	324 844,51	0,00
146	11/02/2062	3,18	4 865,64	2 313,36	2 552,28	0,00	322 531,15	0,00
147	11/05/2062	3,18	4 865,64	2 331,54	2 534,10	0,00	320 199,61	0,00
148	11/08/2062	3,18	4 865,64	2 349,86	2 515,78	0,00	317 849,75	0,00
149	11/11/2062	3,18	4 865,64	2 368,32	2 497,32	0,00	315 481,43	0,00
150	11/02/2063	3,18	4 865,64	2 386,93	2 478,71	0,00	313 094,50	0,00
151	11/05/2063	3,18	4 865,64	2 405,68	2 459,96	0,00	310 688,82	0,00
152	11/08/2063	3,18	4 865,64	2 424,58	2 441,06	0,00	308 264,24	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
153	11/11/2063	3,18	4 865,64	2 443,63	2 422,01	0,00	305 820,61	0,00
154	11/02/2064	3,18	4 865,64	2 462,83	2 402,81	0,00	303 357,78	0,00
155	11/05/2064	3,18	4 865,64	2 482,18	2 383,46	0,00	300 875,60	0,00
156	11/08/2064	3,18	4 865,64	2 501,69	2 363,95	0,00	298 373,91	0,00
157	11/11/2064	3,18	4 865,64	2 521,34	2 344,30	0,00	295 852,57	0,00
158	11/02/2065	3,18	4 865,64	2 541,15	2 324,49	0,00	293 311,42	0,00
159	11/05/2065	3,18	4 865,64	2 561,12	2 304,52	0,00	290 750,30	0,00
160	11/08/2065	3,18	4 865,64	2 581,24	2 284,40	0,00	288 169,06	0,00
161	11/11/2065	3,18	4 865,64	2 601,52	2 264,12	0,00	285 567,54	0,00
162	11/02/2066	3,18	4 865,64	2 621,96	2 243,68	0,00	282 945,58	0,00
163	11/05/2066	3,18	4 865,64	2 642,56	2 223,08	0,00	280 303,02	0,00
164	11/08/2066	3,18	4 865,64	2 663,32	2 202,32	0,00	277 639,70	0,00
165	11/11/2066	3,18	4 865,64	2 684,25	2 181,39	0,00	274 955,45	0,00
166	11/02/2067	3,18	4 865,64	2 705,34	2 160,30	0,00	272 250,11	0,00
167	11/05/2067	3,18	4 865,64	2 726,59	2 139,05	0,00	269 523,52	0,00
168	11/08/2067	3,18	4 865,64	2 748,02	2 117,62	0,00	266 775,50	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement

En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
169	11/11/2067	3,18	4 865,64	2 769,61	2 096,03	0,00	264 005,89	0,00
170	11/02/2068	3,18	4 865,64	2 791,37	2 074,27	0,00	261 214,52	0,00
171	11/05/2068	3,18	4 865,64	2 813,30	2 052,34	0,00	258 401,22	0,00
172	11/08/2068	3,18	4 865,64	2 835,40	2 030,24	0,00	255 565,82	0,00
173	11/11/2068	3,18	4 865,64	2 857,68	2 007,96	0,00	252 708,14	0,00
174	11/02/2069	3,18	4 865,64	2 880,13	1 985,51	0,00	249 828,01	0,00
175	11/05/2069	3,18	4 865,64	2 902,76	1 962,88	0,00	246 925,25	0,00
176	11/08/2069	3,18	4 865,64	2 925,57	1 940,07	0,00	243 999,68	0,00
177	11/11/2069	3,18	4 865,64	2 948,55	1 917,09	0,00	241 051,13	0,00
178	11/02/2070	3,18	4 865,64	2 971,72	1 893,92	0,00	238 079,41	0,00
179	11/05/2070	3,18	4 865,64	2 995,07	1 870,57	0,00	235 084,34	0,00
180	11/08/2070	3,18	4 865,64	3 018,60	1 847,04	0,00	232 065,74	0,00
181	11/11/2070	3,18	4 865,64	3 042,32	1 823,32	0,00	229 023,42	0,00
182	11/02/2071	3,18	4 865,64	3 066,22	1 799,42	0,00	225 957,20	0,00
183	11/05/2071	3,18	4 865,64	3 090,31	1 775,33	0,00	222 866,89	0,00
184	11/08/2071	3,18	4 865,64	3 114,59	1 751,05	0,00	219 752,30	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement
En Euros

Édité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
185	11/11/2071	3.18	4 865,64	3 139,06	1 726,58	0,00	216 613,24	0,00
186	11/02/2072	3.18	4 865,64	3 163,73	1 701,91	0,00	213 449,51	0,00
187	11/05/2072	3.18	4 865,64	3 188,58	1 677,06	0,00	210 260,93	0,00
188	11/08/2072	3.18	4 865,64	3 213,64	1 652,00	0,00	207 047,29	0,00
189	11/11/2072	3.18	4 865,64	3 238,89	1 626,75	0,00	203 808,40	0,00
190	11/02/2073	3.18	4 865,64	3 264,33	1 601,31	0,00	200 544,07	0,00
191	11/05/2073	3.18	4 865,64	3 289,98	1 575,66	0,00	197 254,09	0,00
192	11/08/2073	3.18	4 865,64	3 315,83	1 549,81	0,00	193 938,26	0,00
193	11/11/2073	3.18	4 865,64	3 341,88	1 523,76	0,00	190 596,38	0,00
194	11/02/2074	3.18	4 865,64	3 368,14	1 497,50	0,00	187 228,24	0,00
195	11/05/2074	3.18	4 865,64	3 394,60	1 471,04	0,00	183 833,64	0,00
196	11/08/2074	3.18	4 865,64	3 421,27	1 444,37	0,00	180 412,37	0,00
197	11/11/2074	3.18	4 865,64	3 448,15	1 417,49	0,00	176 964,22	0,00
198	11/02/2075	3.18	4 865,64	3 475,25	1 390,39	0,00	173 488,97	0,00
199	11/05/2075	3.18	4 865,64	3 502,55	1 363,09	0,00	169 986,42	0,00
200	11/08/2075	3.18	4 865,64	3 530,07	1 335,57	0,00	166 456,35	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Handwritten signature

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
201	11/11/2075	3,18	4 865,64	3 557,81	1 307,83	0,00	162 898,54	0,00
202	11/02/2076	3,18	4 865,64	3 585,76	1 279,88	0,00	159 312,78	0,00
203	11/05/2076	3,18	4 865,64	3 613,93	1 251,71	0,00	155 698,85	0,00
204	11/08/2076	3,18	4 865,64	3 642,33	1 223,31	0,00	152 056,52	0,00
205	11/11/2076	3,18	4 865,64	3 670,94	1 194,70	0,00	148 385,58	0,00
206	11/02/2077	3,18	4 865,64	3 699,79	1 165,85	0,00	144 685,79	0,00
207	11/05/2077	3,18	4 865,64	3 728,86	1 136,78	0,00	140 956,93	0,00
208	11/08/2077	3,18	4 865,64	3 758,15	1 107,49	0,00	137 198,78	0,00
209	11/11/2077	3,18	4 865,64	3 787,68	1 077,96	0,00	133 411,10	0,00
210	11/02/2078	3,18	4 865,64	3 817,44	1 048,20	0,00	129 593,66	0,00
211	11/05/2078	3,18	4 865,64	3 847,43	1 018,21	0,00	125 746,23	0,00
212	11/08/2078	3,18	4 865,64	3 877,66	987,98	0,00	121 868,57	0,00
213	11/11/2078	3,18	4 865,64	3 908,13	957,51	0,00	117 960,44	0,00
214	11/02/2079	3,18	4 865,64	3 938,83	926,81	0,00	114 021,61	0,00
215	11/05/2079	3,18	4 865,64	3 969,78	895,86	0,00	110 051,83	0,00
216	11/08/2079	3,18	4 865,64	4 000,97	864,67	0,00	106 050,86	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement
En Euros

Édité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
217	11/11/2079	3,18	4 865,64	4 032,41	833,23	0,00	102 018,45	0,00
218	11/02/2080	3,18	4 865,64	4 064,09	801,55	0,00	97 954,36	0,00
219	11/05/2080	3,18	4 865,64	4 096,02	769,62	0,00	93 858,34	0,00
220	11/08/2080	3,18	4 865,64	4 128,20	737,44	0,00	89 730,14	0,00
221	11/11/2080	3,18	4 865,64	4 160,64	705,00	0,00	85 569,50	0,00
222	11/02/2081	3,18	4 865,64	4 193,33	672,31	0,00	81 376,17	0,00
223	11/05/2081	3,18	4 865,64	4 226,27	639,37	0,00	77 149,90	0,00
224	11/08/2081	3,18	4 865,64	4 259,48	606,16	0,00	72 890,42	0,00
225	11/11/2081	3,18	4 865,64	4 292,95	572,69	0,00	68 597,47	0,00
226	11/02/2082	3,18	4 865,64	4 326,68	538,96	0,00	64 270,79	0,00
227	11/05/2082	3,18	4 865,64	4 360,67	504,97	0,00	59 910,12	0,00
228	11/08/2082	3,18	4 865,64	4 394,93	470,71	0,00	55 515,19	0,00
229	11/11/2082	3,18	4 865,64	4 429,46	436,18	0,00	51 085,73	0,00
230	11/02/2083	3,18	4 865,64	4 464,26	401,38	0,00	46 621,47	0,00
231	11/05/2083	3,18	4 865,64	4 499,34	366,30	0,00	42 122,13	0,00
232	11/08/2083	3,18	4 865,64	4 534,69	330,95	0,00	37 587,44	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
233	11/11/2083	3.18	4 865,64	4 570,32	295,32	0,00	33 017,12	0,00
234	11/02/2084	3.18	4 865,64	4 606,23	259,41	0,00	28 410,89	0,00
235	11/05/2084	3.18	4 865,64	4 642,42	223,22	0,00	23 768,47	0,00
236	11/08/2084	3.18	4 865,64	4 678,89	186,75	0,00	19 089,58	0,00
237	11/11/2084	3.18	4 865,64	4 715,65	149,99	0,00	14 373,93	0,00
238	11/02/2085	3.18	4 865,64	4 752,71	112,93	0,00	9 621,22	0,00
239	11/05/2085	3.18	4 865,64	4 790,05	75,59	0,00	4 831,17	0,00
240	11/08/2085	3.18	4 869,13	4 831,17	37,96	0,00	0,00	0,00
Total			1 167 757,09	524 623,78	643 133,31	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement
En Euros

Édité le : 11/12/2023

Emprunteur : 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
N° du Contrat de Prêt : 154471 / N° de la Ligne du Prêt : 5565673
Opération : Acquisition en VEFA
Produit : PLUS

Capital prêté : 1 106 101,3 €
Taux actuariel théorique : 3,60 %
Taux effectif global : 3,55 %
Intérêts de Préfinancement : 67 235,12 €
Taux de Préfinancement : 3,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	11/11/2025	3,60	13 765,41	3 345,02	10 420,39	0,00	1 169 991,40	0,00
2	11/02/2026	3,60	13 765,41	3 374,73	10 390,68	0,00	1 166 616,67	0,00
3	11/05/2026	3,60	13 765,41	3 404,70	10 360,71	0,00	1 163 211,97	0,00
4	11/08/2026	3,60	13 765,41	3 434,94	10 330,47	0,00	1 159 777,03	0,00
5	11/11/2026	3,60	13 765,41	3 465,44	10 299,97	0,00	1 156 311,59	0,00
6	11/02/2027	3,60	13 765,41	3 496,22	10 269,19	0,00	1 152 815,37	0,00
7	11/05/2027	3,60	13 765,41	3 527,27	10 238,14	0,00	1 149 288,10	0,00
8	11/08/2027	3,60	13 765,41	3 558,59	10 206,82	0,00	1 145 729,51	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	11/11/2027	3,60	13 765,41	3 590,20	10 175,21	0,00	1 142 139,31	0,00
10	11/02/2028	3,60	13 765,41	3 622,08	10 143,33	0,00	1 138 517,23	0,00
11	11/05/2028	3,60	13 765,41	3 654,25	10 111,16	0,00	1 134 862,98	0,00
12	11/08/2028	3,60	13 765,41	3 686,70	10 078,71	0,00	1 131 176,28	0,00
13	11/11/2028	3,60	13 765,41	3 719,44	10 045,97	0,00	1 127 456,84	0,00
14	11/02/2029	3,60	13 765,41	3 752,48	10 012,93	0,00	1 123 704,36	0,00
15	11/05/2029	3,60	13 765,41	3 785,80	9 979,61	0,00	1 119 918,56	0,00
16	11/08/2029	3,60	13 765,41	3 819,42	9 945,99	0,00	1 116 099,14	0,00
17	11/11/2029	3,60	13 765,41	3 853,34	9 912,07	0,00	1 112 245,80	0,00
18	11/02/2030	3,60	13 765,41	3 887,57	9 877,84	0,00	1 108 358,23	0,00
19	11/05/2030	3,60	13 765,41	3 922,09	9 843,32	0,00	1 104 436,14	0,00
20	11/08/2030	3,60	13 765,41	3 956,92	9 808,49	0,00	1 100 479,22	0,00
21	11/11/2030	3,60	13 765,41	3 992,07	9 773,34	0,00	1 096 487,15	0,00
22	11/02/2031	3,60	13 765,41	4 027,52	9 737,89	0,00	1 092 459,63	0,00
23	11/05/2031	3,60	13 765,41	4 063,29	9 702,12	0,00	1 088 396,34	0,00
24	11/08/2031	3,60	13 765,41	4 099,37	9 666,04	0,00	1 084 296,97	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE
Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital du après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	11/11/2031	3,60	13 765,41	4 135,78	9 629,63	0,00	1 080 161,19	0,00
26	11/02/2032	3,60	13 765,41	4 172,51	9 592,90	0,00	1 075 988,68	0,00
27	11/05/2032	3,60	13 765,41	4 209,57	9 555,84	0,00	1 071 779,11	0,00
28	11/08/2032	3,60	13 765,41	4 246,95	9 518,46	0,00	1 067 532,16	0,00
29	11/11/2032	3,60	13 765,41	4 284,67	9 480,74	0,00	1 063 247,49	0,00
30	11/02/2033	3,60	13 765,41	4 322,72	9 442,69	0,00	1 058 924,77	0,00
31	11/05/2033	3,60	13 765,41	4 361,11	9 404,30	0,00	1 054 563,66	0,00
32	11/08/2033	3,60	13 765,41	4 399,84	9 365,57	0,00	1 050 163,82	0,00
33	11/11/2033	3,60	13 765,41	4 438,92	9 326,49	0,00	1 045 724,90	0,00
34	11/02/2034	3,60	13 765,41	4 478,34	9 287,07	0,00	1 041 246,56	0,00
35	11/05/2034	3,60	13 765,41	4 518,11	9 247,30	0,00	1 036 728,45	0,00
36	11/08/2034	3,60	13 765,41	4 558,23	9 207,18	0,00	1 032 170,22	0,00
37	11/11/2034	3,60	13 765,41	4 598,72	9 166,69	0,00	1 027 571,50	0,00
38	11/02/2035	3,60	13 765,41	4 639,56	9 125,85	0,00	1 022 931,94	0,00
39	11/05/2035	3,60	13 765,41	4 680,76	9 084,65	0,00	1 018 251,18	0,00
40	11/08/2035	3,60	13 765,41	4 722,33	9 043,08	0,00	1 013 528,85	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	11/11/2035	3,60	13 765,41	4 764,27	9 001,14	0,00	1 008 764,58	0,00
42	11/02/2036	3,60	13 765,41	4 806,58	8 958,83	0,00	1 003 958,00	0,00
43	11/05/2036	3,60	13 765,41	4 849,27	8 916,14	0,00	999 108,73	0,00
44	11/08/2036	3,60	13 765,41	4 892,34	8 873,07	0,00	994 216,39	0,00
45	11/11/2036	3,60	13 765,41	4 935,78	8 829,63	0,00	989 280,61	0,00
46	11/02/2037	3,60	13 765,41	4 979,62	8 785,79	0,00	984 300,99	0,00
47	11/05/2037	3,60	13 765,41	5 023,84	8 741,57	0,00	979 277,15	0,00
48	11/08/2037	3,60	13 765,41	5 068,46	8 696,95	0,00	974 208,69	0,00
49	11/11/2037	3,60	13 765,41	5 113,47	8 651,94	0,00	969 095,22	0,00
50	11/02/2038	3,60	13 765,41	5 158,89	8 606,52	0,00	963 936,33	0,00
51	11/05/2038	3,60	13 765,41	5 204,70	8 560,71	0,00	958 731,63	0,00
52	11/08/2038	3,60	13 765,41	5 250,92	8 514,49	0,00	953 480,71	0,00
53	11/11/2038	3,60	13 765,41	5 297,56	8 467,85	0,00	948 183,15	0,00
54	11/02/2039	3,60	13 765,41	5 344,60	8 420,81	0,00	942 838,55	0,00
55	11/05/2039	3,60	13 765,41	5 392,07	8 373,34	0,00	937 446,48	0,00
56	11/08/2039	3,60	13 765,41	5 439,96	8 325,45	0,00	932 006,52	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE
Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital du après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
57	11/11/2039	3,60	13 765,41	5 488,27	8 277,14	0,00	926 518,25	0,00
58	11/02/2040	3,60	13 765,41	5 537,01	8 228,40	0,00	920 981,24	0,00
59	11/05/2040	3,60	13 765,41	5 586,18	8 179,23	0,00	915 395,06	0,00
60	11/08/2040	3,60	13 765,41	5 635,80	8 129,61	0,00	909 759,26	0,00
61	11/11/2040	3,60	13 765,41	5 685,85	8 079,56	0,00	904 073,41	0,00
62	11/02/2041	3,60	13 765,41	5 736,34	8 029,07	0,00	898 337,07	0,00
63	11/05/2041	3,60	13 765,41	5 787,29	7 978,12	0,00	892 549,78	0,00
64	11/08/2041	3,60	13 765,41	5 838,68	7 926,73	0,00	886 711,10	0,00
65	11/11/2041	3,60	13 765,41	5 890,54	7 874,87	0,00	880 820,56	0,00
66	11/02/2042	3,60	13 765,41	5 942,85	7 822,56	0,00	874 877,71	0,00
67	11/05/2042	3,60	13 765,41	5 995,63	7 769,78	0,00	868 882,08	0,00
68	11/08/2042	3,60	13 765,41	6 048,88	7 716,53	0,00	862 833,20	0,00
69	11/11/2042	3,60	13 765,41	6 102,60	7 662,81	0,00	856 730,60	0,00
70	11/02/2043	3,60	13 765,41	6 156,79	7 608,62	0,00	850 573,81	0,00
71	11/05/2043	3,60	13 765,41	6 211,47	7 553,94	0,00	844 362,34	0,00
72	11/08/2043	3,60	13 765,41	6 266,64	7 498,77	0,00	838 095,70	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement
En Euros

Édité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	11/11/2043	3,60	13 765,41	6 322,29	7 443,12	0,00	831 773,41	0,00
74	11/02/2044	3,60	13 765,41	6 378,44	7 386,97	0,00	825 394,97	0,00
75	11/05/2044	3,60	13 765,41	6 435,09	7 330,32	0,00	818 959,88	0,00
76	11/08/2044	3,60	13 765,41	6 492,24	7 273,17	0,00	812 467,64	0,00
77	11/11/2044	3,60	13 765,41	6 549,89	7 215,52	0,00	805 917,75	0,00
78	11/02/2045	3,60	13 765,41	6 608,06	7 157,35	0,00	799 309,69	0,00
79	11/05/2045	3,60	13 765,41	6 666,75	7 098,66	0,00	792 642,94	0,00
80	11/08/2045	3,60	13 765,41	6 725,96	7 039,45	0,00	785 916,98	0,00
81	11/11/2045	3,60	13 765,41	6 785,69	6 979,72	0,00	779 131,29	0,00
82	11/02/2046	3,60	13 765,41	6 845,95	6 919,46	0,00	772 285,34	0,00
83	11/05/2046	3,60	13 765,41	6 906,75	6 858,66	0,00	765 378,59	0,00
84	11/08/2046	3,60	13 765,41	6 968,09	6 797,32	0,00	758 410,50	0,00
85	11/11/2046	3,60	13 765,41	7 029,97	6 735,44	0,00	751 380,53	0,00
86	11/02/2047	3,60	13 765,41	7 092,41	6 673,00	0,00	744 288,12	0,00
87	11/05/2047	3,60	13 765,41	7 155,39	6 610,02	0,00	737 132,73	0,00
88	11/08/2047	3,60	13 765,41	7 218,94	6 546,47	0,00	729 913,79	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement
En Euros

Édité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital du après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
89	11/11/2047	3,60	13 765,41	7 283,05	6 482,36	0,00	722 630,74	0,00
90	11/02/2048	3,60	13 765,41	7 347,73	6 417,68	0,00	715 283,01	0,00
91	11/05/2048	3,60	13 765,41	7 412,99	6 352,42	0,00	707 870,02	0,00
92	11/08/2048	3,60	13 765,41	7 478,82	6 286,59	0,00	700 391,20	0,00
93	11/11/2048	3,60	13 765,41	7 545,24	6 220,17	0,00	692 845,96	0,00
94	11/02/2049	3,60	13 765,41	7 612,25	6 153,16	0,00	685 233,71	0,00
95	11/05/2049	3,60	13 765,41	7 679,86	6 085,55	0,00	677 553,85	0,00
96	11/08/2049	3,60	13 765,41	7 748,06	6 017,35	0,00	669 805,79	0,00
97	11/11/2049	3,60	13 765,41	7 816,87	5 948,54	0,00	661 988,92	0,00
98	11/02/2050	3,60	13 765,41	7 886,29	5 879,12	0,00	654 102,63	0,00
99	11/05/2050	3,60	13 765,41	7 956,33	5 809,08	0,00	646 146,30	0,00
100	11/08/2050	3,60	13 765,41	8 026,99	5 738,42	0,00	638 119,31	0,00
101	11/11/2050	3,60	13 765,41	8 098,28	5 667,13	0,00	630 021,03	0,00
102	11/02/2051	3,60	13 765,41	8 170,20	5 595,21	0,00	621 850,83	0,00
103	11/05/2051	3,60	13 765,41	8 242,76	5 522,65	0,00	613 608,07	0,00
104	11/08/2051	3,60	13 765,41	8 315,96	5 449,45	0,00	605 292,11	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
105	11/11/2051	3,60	13 765,41	8 389,82	5 375,59	0,00	596 902,29	0,00
106	11/02/2052	3,60	13 765,41	8 464,33	5 301,08	0,00	588 437,96	0,00
107	11/05/2052	3,60	13 765,41	8 539,50	5 225,91	0,00	579 898,46	0,00
108	11/08/2052	3,60	13 765,41	8 615,34	5 150,07	0,00	571 283,12	0,00
109	11/11/2052	3,60	13 765,41	8 691,85	5 073,56	0,00	562 591,27	0,00
110	11/02/2053	3,60	13 765,41	8 769,04	4 996,37	0,00	553 822,23	0,00
111	11/05/2053	3,60	13 765,41	8 846,92	4 918,49	0,00	544 975,31	0,00
112	11/08/2053	3,60	13 765,41	8 925,49	4 839,92	0,00	536 049,82	0,00
113	11/11/2053	3,60	13 765,41	9 004,76	4 760,65	0,00	527 045,06	0,00
114	11/02/2054	3,60	13 765,41	9 084,73	4 680,68	0,00	517 960,33	0,00
115	11/05/2054	3,60	13 765,41	9 165,41	4 600,00	0,00	508 794,92	0,00
116	11/08/2054	3,60	13 765,41	9 246,81	4 518,60	0,00	499 548,11	0,00
117	11/11/2054	3,60	13 765,41	9 328,93	4 436,48	0,00	490 219,18	0,00
118	11/02/2055	3,60	13 765,41	9 411,78	4 353,63	0,00	480 807,40	0,00
119	11/05/2055	3,60	13 765,41	9 495,36	4 270,05	0,00	471 312,04	0,00
120	11/08/2055	3,60	13 765,41	9 579,69	4 185,72	0,00	461 732,35	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital du après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
121	11/11/2055	3,60	13 765,41	9 664,77	4 100,64	0,00	452 067,58	0,00
122	11/02/2056	3,60	13 765,41	9 750,60	4 014,81	0,00	442 316,98	0,00
123	11/05/2056	3,60	13 765,41	9 837,20	3 928,21	0,00	432 479,78	0,00
124	11/08/2056	3,60	13 765,41	9 924,56	3 840,85	0,00	422 555,22	0,00
125	11/11/2056	3,60	13 765,41	10 012,70	3 752,71	0,00	412 542,52	0,00
126	11/02/2057	3,60	13 765,41	10 101,62	3 663,79	0,00	402 440,90	0,00
127	11/05/2057	3,60	13 765,41	10 191,34	3 574,07	0,00	392 249,56	0,00
128	11/08/2057	3,60	13 765,41	10 281,85	3 483,56	0,00	381 967,71	0,00
129	11/11/2057	3,60	13 765,41	10 373,16	3 392,25	0,00	371 594,55	0,00
130	11/02/2058	3,60	13 765,41	10 465,28	3 300,13	0,00	361 129,27	0,00
131	11/05/2058	3,60	13 765,41	10 558,22	3 207,19	0,00	350 571,05	0,00
132	11/08/2058	3,60	13 765,41	10 651,99	3 113,42	0,00	339 919,06	0,00
133	11/11/2058	3,60	13 765,41	10 746,59	3 018,82	0,00	329 172,47	0,00
134	11/02/2059	3,60	13 765,41	10 842,03	2 923,38	0,00	318 330,44	0,00
135	11/05/2059	3,60	13 765,41	10 938,32	2 827,09	0,00	307 392,12	0,00
136	11/08/2059	3,60	13 765,41	11 035,46	2 729,95	0,00	296 366,66	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Tableau d'Amortissement

En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
137	11/11/2059	3.60	13 765.41	11 133.47	2 631.94	0.00	285 223.19	0.00
138	11/02/2060	3.60	13 765.41	11 232.35	2 533.06	0.00	273 990.84	0.00
139	11/05/2060	3.60	13 765.41	11 332.10	2 433.31	0.00	262 658.74	0.00
140	11/08/2060	3.60	13 765.41	11 432.74	2 332.67	0.00	251 226.00	0.00
141	11/11/2060	3.60	13 765.41	11 534.27	2 231.14	0.00	239 691.73	0.00
142	11/02/2061	3.60	13 765.41	11 636.71	2 128.70	0.00	228 055.02	0.00
143	11/05/2061	3.60	13 765.41	11 740.06	2 025.35	0.00	216 314.96	0.00
144	11/08/2061	3.60	13 765.41	11 844.32	1 921.09	0.00	204 470.64	0.00
145	11/11/2061	3.60	13 765.41	11 949.51	1 815.90	0.00	192 521.13	0.00
146	11/02/2062	3.60	13 765.41	12 055.63	1 709.78	0.00	180 465.50	0.00
147	11/05/2062	3.60	13 765.41	12 162.70	1 602.71	0.00	168 302.80	0.00
148	11/08/2062	3.60	13 765.41	12 270.71	1 494.70	0.00	156 032.09	0.00
149	11/11/2062	3.60	13 765.41	12 379.69	1 385.72	0.00	143 652.40	0.00
150	11/02/2063	3.60	13 765.41	12 489.63	1 275.78	0.00	131 162.77	0.00
151	11/05/2063	3.60	13 765.41	12 600.55	1 164.86	0.00	118 562.22	0.00
152	11/08/2063	3.60	13 765.41	12 712.46	1 052.95	0.00	105 849.76	0.00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
153	11/11/2063	3,60	13 765,41	12 825,36	940,05	0,00	93 024,40	0,00
154	11/02/2064	3,60	13 765,41	12 939,26	826,15	0,00	80 085,14	0,00
155	11/05/2064	3,60	13 765,41	13 054,17	711,24	0,00	67 030,97	0,00
156	11/08/2064	3,60	13 765,41	13 170,11	595,30	0,00	53 860,86	0,00
157	11/11/2064	3,60	13 765,41	13 287,07	478,34	0,00	40 573,79	0,00
158	11/02/2065	3,60	13 765,41	13 405,07	360,34	0,00	27 168,72	0,00
159	11/05/2065	3,60	13 765,41	13 524,12	241,29	0,00	13 644,60	0,00
160	11/08/2065	3,60	13 765,78	13 644,60	121,18	0,00	0,00	0,00
Total			2 202 465,97	1 173 336,42	1 029 129,55	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.
A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 3,00 % (Livret A).

Edité le : 11/12/2023

Tableau d'Amortissement
En Euros

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE

Emprunteur : 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE N° du Contrat de Prêt : 154471 / N° de la Ligne du Prêt : 5565672 Opération : Acquisition en VEFA Produit : PLUS foncier	Capital prêté : 682 579 € Taux actuariel théorique : 3,18 % Taux effectif global : 3,14 % Intérêts de Préfinancement : 36 599,94 € Taux de Préfinancement : 3,18 %
--	--

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	11/11/2025	3,18	6 670,05	1 019,52	5 650,53	0,00	718 159,42	0,00
2	11/02/2026	3,18	6 670,05	1 027,53	5 642,52	0,00	717 131,89	0,00
3	11/05/2026	3,18	6 670,05	1 035,60	5 634,45	0,00	716 096,29	0,00
4	11/08/2026	3,18	6 670,05	1 043,74	5 626,31	0,00	715 052,55	0,00
5	11/11/2026	3,18	6 670,05	1 051,94	5 618,11	0,00	714 000,61	0,00
6	11/02/2027	3,18	6 670,05	1 060,21	5 609,84	0,00	712 940,40	0,00
7	11/05/2027	3,18	6 670,05	1 068,54	5 601,51	0,00	711 871,86	0,00
8	11/08/2027	3,18	6 670,05	1 076,93	5 593,12	0,00	710 794,93	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

952

Edité le : 11/12/2023

Tableau d'Amortissement En Euros

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	11/11/2027	3.18	6 670,05	1 085,39	5 584,66	0,00	709 709,54	0,00
10	11/02/2028	3.18	6 670,05	1 093,92	5 576,13	0,00	708 615,62	0,00
11	11/05/2028	3.18	6 670,05	1 102,52	5 567,53	0,00	707 513,10	0,00
12	11/08/2028	3.18	6 670,05	1 111,18	5 558,87	0,00	706 401,92	0,00
13	11/11/2028	3.18	6 670,05	1 119,91	5 550,14	0,00	705 282,01	0,00
14	11/02/2029	3.18	6 670,05	1 128,71	5 541,34	0,00	704 153,30	0,00
15	11/05/2029	3.18	6 670,05	1 137,58	5 532,47	0,00	703 015,72	0,00
16	11/08/2029	3.18	6 670,05	1 146,51	5 523,54	0,00	701 869,21	0,00
17	11/11/2029	3.18	6 670,05	1 155,52	5 514,53	0,00	700 713,69	0,00
18	11/02/2030	3.18	6 670,05	1 164,60	5 505,45	0,00	699 549,09	0,00
19	11/05/2030	3.18	6 670,05	1 173,75	5 496,30	0,00	698 375,34	0,00
20	11/08/2030	3.18	6 670,05	1 182,97	5 487,08	0,00	697 192,37	0,00
21	11/11/2030	3.18	6 670,05	1 192,27	5 477,78	0,00	696 000,10	0,00
22	11/02/2031	3.18	6 670,05	1 201,63	5 468,42	0,00	694 798,47	0,00
23	11/05/2031	3.18	6 670,05	1 211,08	5 458,97	0,00	693 587,39	0,00
24	11/08/2031	3.18	6 670,05	1 220,59	5 449,46	0,00	692 366,80	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

15/12

Edité le : 11/12/2023

Tableau d'Amortissement En Euros

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	11/11/2031	3,18	6 670,05	1 230,18	5 439,87	0,00	691 136,62	0,00
26	11/02/2032	3,18	6 670,05	1 239,85	5 430,20	0,00	689 896,77	0,00
27	11/05/2032	3,18	6 670,05	1 249,59	5 420,46	0,00	688 647,18	0,00
28	11/08/2032	3,18	6 670,05	1 259,41	5 410,64	0,00	687 387,77	0,00
29	11/11/2032	3,18	6 670,05	1 269,30	5 400,75	0,00	686 118,47	0,00
30	11/02/2033	3,18	6 670,05	1 279,27	5 390,78	0,00	684 839,20	0,00
31	11/05/2033	3,18	6 670,05	1 289,33	5 380,72	0,00	683 549,87	0,00
32	11/08/2033	3,18	6 670,05	1 299,46	5 370,59	0,00	682 250,41	0,00
33	11/11/2033	3,18	6 670,05	1 309,66	5 360,39	0,00	680 940,75	0,00
34	11/02/2034	3,18	6 670,05	1 319,95	5 350,10	0,00	679 620,80	0,00
35	11/05/2034	3,18	6 670,05	1 330,33	5 339,72	0,00	678 290,47	0,00
36	11/08/2034	3,18	6 670,05	1 340,78	5 329,27	0,00	676 949,69	0,00
37	11/11/2034	3,18	6 670,05	1 351,31	5 318,74	0,00	675 598,38	0,00
38	11/02/2035	3,18	6 670,05	1 361,93	5 308,12	0,00	674 236,45	0,00
39	11/05/2035	3,18	6 670,05	1 372,63	5 297,42	0,00	672 863,82	0,00
40	11/08/2035	3,18	6 670,05	1 383,41	5 286,64	0,00	671 480,41	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00
corse@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	11/11/2035	3,18	6 670,05	1 394,28	5 275,77	0,00	670 086,13	0,00
42	11/02/2036	3,18	6 670,05	1 405,24	5 264,81	0,00	668 680,89	0,00
43	11/05/2036	3,18	6 670,05	1 416,28	5 253,77	0,00	667 264,61	0,00
44	11/08/2036	3,18	6 670,05	1 427,41	5 242,64	0,00	665 837,20	0,00
45	11/11/2036	3,18	6 670,05	1 438,62	5 231,43	0,00	664 398,58	0,00
46	11/02/2037	3,18	6 670,05	1 449,93	5 220,12	0,00	662 948,65	0,00
47	11/05/2037	3,18	6 670,05	1 461,32	5 208,73	0,00	661 487,33	0,00
48	11/08/2037	3,18	6 670,05	1 472,80	5 197,25	0,00	660 014,53	0,00
49	11/11/2037	3,18	6 670,05	1 484,37	5 185,68	0,00	658 530,16	0,00
50	11/02/2038	3,18	6 670,05	1 496,03	5 174,02	0,00	657 034,13	0,00
51	11/05/2038	3,18	6 670,05	1 507,79	5 162,26	0,00	655 526,34	0,00
52	11/08/2038	3,18	6 670,05	1 519,63	5 150,42	0,00	654 006,71	0,00
53	11/11/2038	3,18	6 670,05	1 531,57	5 138,48	0,00	652 475,14	0,00
54	11/02/2039	3,18	6 670,05	1 543,61	5 126,44	0,00	650 931,53	0,00
55	11/05/2039	3,18	6 670,05	1 555,73	5 114,32	0,00	649 375,80	0,00
56	11/08/2039	3,18	6 670,05	1 567,96	5 102,09	0,00	647 807,84	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Edité le : 11/12/2023

Tableau d'Amortissement En Euros

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
57	11/11/2039	3,18	6 670,05	1 580,28	5 089,77	0,00	646 227,56	0,00
58	11/02/2040	3,18	6 670,05	1 592,69	5 077,36	0,00	644 634,87	0,00
59	11/05/2040	3,18	6 670,05	1 605,21	5 064,84	0,00	643 029,66	0,00
60	11/08/2040	3,18	6 670,05	1 617,82	5 052,23	0,00	641 411,84	0,00
61	11/11/2040	3,18	6 670,05	1 630,53	5 039,52	0,00	639 781,31	0,00
62	11/02/2041	3,18	6 670,05	1 643,34	5 026,71	0,00	638 137,97	0,00
63	11/05/2041	3,18	6 670,05	1 656,25	5 013,80	0,00	636 481,72	0,00
64	11/08/2041	3,18	6 670,05	1 669,27	5 000,78	0,00	634 812,45	0,00
65	11/11/2041	3,18	6 670,05	1 682,38	4 987,67	0,00	633 130,07	0,00
66	11/02/2042	3,18	6 670,05	1 695,60	4 974,45	0,00	631 434,47	0,00
67	11/05/2042	3,18	6 670,05	1 708,92	4 961,13	0,00	629 725,55	0,00
68	11/08/2042	3,18	6 670,05	1 722,35	4 947,70	0,00	628 003,20	0,00
69	11/11/2042	3,18	6 670,05	1 735,88	4 934,17	0,00	626 267,32	0,00
70	11/02/2043	3,18	6 670,05	1 749,52	4 920,53	0,00	624 517,80	0,00
71	11/05/2043	3,18	6 670,05	1 763,27	4 906,78	0,00	622 754,53	0,00
72	11/08/2043	3,18	6 670,05	1 777,12	4 892,93	0,00	620 977,41	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	11/11/2043	3,18	6 670,05	1 791,08	4 878,97	0,00	619 186,33	0,00
74	11/02/2044	3,18	6 670,05	1 805,15	4 864,90	0,00	617 381,18	0,00
75	11/05/2044	3,18	6 670,05	1 819,34	4 850,71	0,00	615 561,84	0,00
76	11/08/2044	3,18	6 670,05	1 833,63	4 836,42	0,00	613 728,21	0,00
77	11/11/2044	3,18	6 670,05	1 848,04	4 822,01	0,00	611 880,17	0,00
78	11/02/2045	3,18	6 670,05	1 862,56	4 807,49	0,00	610 017,61	0,00
79	11/05/2045	3,18	6 670,05	1 877,19	4 792,86	0,00	608 140,42	0,00
80	11/08/2045	3,18	6 670,05	1 891,94	4 778,11	0,00	606 248,48	0,00
81	11/11/2045	3,18	6 670,05	1 906,81	4 763,24	0,00	604 341,67	0,00
82	11/02/2046	3,18	6 670,05	1 921,79	4 748,26	0,00	602 419,88	0,00
83	11/05/2046	3,18	6 670,05	1 936,89	4 733,16	0,00	600 482,99	0,00
84	11/08/2046	3,18	6 670,05	1 952,10	4 717,95	0,00	598 530,89	0,00
85	11/11/2046	3,18	6 670,05	1 967,44	4 702,61	0,00	596 563,45	0,00
86	11/02/2047	3,18	6 670,05	1 982,90	4 687,15	0,00	594 580,55	0,00
87	11/05/2047	3,18	6 670,05	1 998,48	4 671,57	0,00	592 582,07	0,00
88	11/08/2047	3,18	6 670,05	2 014,18	4 655,87	0,00	590 567,89	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
89	11/11/2047	3,18	6 670,05	2 030,01	4 640,04	0,00	588 537,88	0,00
90	11/02/2048	3,18	6 670,05	2 045,96	4 624,09	0,00	586 491,92	0,00
91	11/05/2048	3,18	6 670,05	2 062,03	4 608,02	0,00	584 429,89	0,00
92	11/08/2048	3,18	6 670,05	2 078,23	4 591,82	0,00	582 351,66	0,00
93	11/11/2048	3,18	6 670,05	2 094,56	4 575,49	0,00	580 257,10	0,00
94	11/02/2049	3,18	6 670,05	2 111,02	4 559,03	0,00	578 146,08	0,00
95	11/05/2049	3,18	6 670,05	2 127,60	4 542,45	0,00	576 018,48	0,00
96	11/08/2049	3,18	6 670,05	2 144,32	4 525,73	0,00	573 874,16	0,00
97	11/11/2049	3,18	6 670,05	2 161,17	4 508,88	0,00	571 712,99	0,00
98	11/02/2050	3,18	6 670,05	2 178,15	4 491,90	0,00	569 534,84	0,00
99	11/05/2050	3,18	6 670,05	2 195,26	4 474,79	0,00	567 339,58	0,00
100	11/08/2050	3,18	6 670,05	2 212,51	4 457,54	0,00	565 127,07	0,00
101	11/11/2050	3,18	6 670,05	2 229,89	4 440,16	0,00	562 897,18	0,00
102	11/02/2051	3,18	6 670,05	2 247,41	4 422,64	0,00	560 649,77	0,00
103	11/05/2051	3,18	6 670,05	2 265,07	4 404,98	0,00	558 384,70	0,00
104	11/08/2051	3,18	6 670,05	2 282,87	4 387,18	0,00	556 101,83	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
105	11/11/2051	3.18	6 670,05	2 300,80	4 369,25	0,00	553 801,03	0,00
106	11/02/2052	3.18	6 670,05	2 318,88	4 351,17	0,00	551 482,15	0,00
107	11/05/2052	3.18	6 670,05	2 337,10	4 332,95	0,00	549 145,05	0,00
108	11/08/2052	3.18	6 670,05	2 355,46	4 314,59	0,00	546 789,59	0,00
109	11/11/2052	3.18	6 670,05	2 373,97	4 296,08	0,00	544 415,62	0,00
110	11/02/2053	3.18	6 670,05	2 392,62	4 277,43	0,00	542 023,00	0,00
111	11/05/2053	3.18	6 670,05	2 411,42	4 258,63	0,00	539 611,58	0,00
112	11/08/2053	3.18	6 670,05	2 430,37	4 239,68	0,00	537 181,21	0,00
113	11/11/2053	3.18	6 670,05	2 449,46	4 220,59	0,00	534 731,75	0,00
114	11/02/2054	3.18	6 670,05	2 468,71	4 201,34	0,00	532 263,04	0,00
115	11/05/2054	3.18	6 670,05	2 488,10	4 181,95	0,00	529 774,94	0,00
116	11/08/2054	3.18	6 670,05	2 507,65	4 162,40	0,00	527 267,29	0,00
117	11/11/2054	3.18	6 670,05	2 527,35	4 142,70	0,00	524 739,94	0,00
118	11/02/2055	3.18	6 670,05	2 547,21	4 122,84	0,00	522 192,73	0,00
119	11/05/2055	3.18	6 670,05	2 567,22	4 102,83	0,00	519 625,51	0,00
120	11/08/2055	3.18	6 670,05	2 587,40	4 082,65	0,00	517 038,11	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PSR

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
121	11/11/2055	3,18	6 670,05	2 607,72	4 062,33	0,00	514 430,39	0,00
122	11/02/2056	3,18	6 670,05	2 628,21	4 041,84	0,00	511 802,18	0,00
123	11/05/2056	3,18	6 670,05	2 648,86	4 021,19	0,00	509 153,32	0,00
124	11/08/2056	3,18	6 670,05	2 669,67	4 000,38	0,00	506 483,65	0,00
125	11/11/2056	3,18	6 670,05	2 690,65	3 979,40	0,00	503 793,00	0,00
126	11/02/2057	3,18	6 670,05	2 711,79	3 958,26	0,00	501 081,21	0,00
127	11/05/2057	3,18	6 670,05	2 733,10	3 936,95	0,00	498 348,11	0,00
128	11/08/2057	3,18	6 670,05	2 754,57	3 915,48	0,00	495 593,54	0,00
129	11/11/2057	3,18	6 670,05	2 776,21	3 893,84	0,00	492 817,33	0,00
130	11/02/2058	3,18	6 670,05	2 798,02	3 872,03	0,00	490 019,31	0,00
131	11/05/2058	3,18	6 670,05	2 820,01	3 850,04	0,00	487 199,30	0,00
132	11/08/2058	3,18	6 670,05	2 842,17	3 827,88	0,00	484 357,13	0,00
133	11/11/2058	3,18	6 670,05	2 864,50	3 805,55	0,00	481 492,63	0,00
134	11/02/2059	3,18	6 670,05	2 887,00	3 783,05	0,00	478 605,63	0,00
135	11/05/2059	3,18	6 670,05	2 909,69	3 760,36	0,00	475 695,94	0,00
136	11/08/2059	3,18	6 670,05	2 932,55	3 737,50	0,00	472 763,39	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Edité le : 11/12/2023

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
137	11/11/2059	3,18	6 670,05	2 955,59	3 714,46	0,00	469 807,80	0,00
138	11/02/2060	3,18	6 670,05	2 978,81	3 691,24	0,00	466 828,99	0,00
139	11/05/2060	3,18	6 670,05	3 002,21	3 667,84	0,00	463 826,78	0,00
140	11/08/2060	3,18	6 670,05	3 025,80	3 644,25	0,00	460 800,98	0,00
141	11/11/2060	3,18	6 670,05	3 049,57	3 620,48	0,00	457 751,41	0,00
142	11/02/2061	3,18	6 670,05	3 073,54	3 596,51	0,00	454 677,87	0,00
143	11/05/2061	3,18	6 670,05	3 097,68	3 572,37	0,00	451 580,19	0,00
144	11/08/2061	3,18	6 670,05	3 122,02	3 548,03	0,00	448 458,17	0,00
145	11/11/2061	3,18	6 670,05	3 146,55	3 523,50	0,00	445 311,62	0,00
146	11/02/2062	3,18	6 670,05	3 171,27	3 498,78	0,00	442 140,35	0,00
147	11/05/2062	3,18	6 670,05	3 196,19	3 473,86	0,00	438 944,16	0,00
148	11/08/2062	3,18	6 670,05	3 221,30	3 448,75	0,00	435 722,86	0,00
149	11/11/2062	3,18	6 670,05	3 246,61	3 423,44	0,00	432 476,25	0,00
150	11/02/2063	3,18	6 670,05	3 272,12	3 397,93	0,00	429 204,13	0,00
151	11/05/2063	3,18	6 670,05	3 297,83	3 372,22	0,00	425 906,30	0,00
152	11/08/2063	3,18	6 670,05	3 323,74	3 346,31	0,00	422 582,56	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
153	11/11/2063	3,18	6 670,05	3 349,85	3 320,20	0,00	419 232,71	0,00
154	11/02/2064	3,18	6 670,05	3 376,17	3 293,88	0,00	415 856,54	0,00
155	11/05/2064	3,18	6 670,05	3 402,70	3 267,35	0,00	412 453,84	0,00
156	11/08/2064	3,18	6 670,05	3 429,43	3 240,62	0,00	409 024,41	0,00
157	11/11/2064	3,18	6 670,05	3 456,38	3 213,67	0,00	405 568,03	0,00
158	11/02/2065	3,18	6 670,05	3 483,54	3 186,51	0,00	402 084,49	0,00
159	11/05/2065	3,18	6 670,05	3 510,91	3 159,14	0,00	398 573,58	0,00
160	11/08/2065	3,18	6 670,05	3 538,49	3 131,56	0,00	395 035,09	0,00
161	11/11/2065	3,18	6 670,05	3 566,29	3 103,76	0,00	391 468,80	0,00
162	11/02/2066	3,18	6 670,05	3 594,31	3 075,74	0,00	387 874,49	0,00
163	11/05/2066	3,18	6 670,05	3 622,55	3 047,50	0,00	384 251,94	0,00
164	11/08/2066	3,18	6 670,05	3 651,01	3 019,04	0,00	380 600,93	0,00
165	11/11/2066	3,18	6 670,05	3 679,70	2 990,35	0,00	376 921,23	0,00
166	11/02/2067	3,18	6 670,05	3 708,61	2 961,44	0,00	373 212,62	0,00
167	11/05/2067	3,18	6 670,05	3 737,75	2 932,30	0,00	369 474,87	0,00
168	11/08/2067	3,18	6 670,05	3 767,12	2 902,93	0,00	365 707,75	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Edité le : 11/12/2023

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
169	11/11/2067	3,18	6 670,05	3 796,71	2 873,34	0,00	361 911,04	0,00
170	11/02/2068	3,18	6 670,05	3 826,54	2 843,51	0,00	358 084,50	0,00
171	11/05/2068	3,18	6 670,05	3 856,61	2 813,44	0,00	354 227,89	0,00
172	11/08/2068	3,18	6 670,05	3 886,91	2 783,14	0,00	350 340,98	0,00
173	11/11/2068	3,18	6 670,05	3 917,45	2 752,60	0,00	346 423,53	0,00
174	11/02/2069	3,18	6 670,05	3 948,23	2 721,82	0,00	342 475,30	0,00
175	11/05/2069	3,18	6 670,05	3 979,25	2 690,80	0,00	338 496,05	0,00
176	11/08/2069	3,18	6 670,05	4 010,51	2 659,54	0,00	334 485,54	0,00
177	11/11/2069	3,18	6 670,05	4 042,02	2 628,03	0,00	330 443,52	0,00
178	11/02/2070	3,18	6 670,05	4 073,78	2 596,27	0,00	326 369,74	0,00
179	11/05/2070	3,18	6 670,05	4 105,79	2 564,26	0,00	322 263,95	0,00
180	11/08/2070	3,18	6 670,05	4 138,05	2 532,00	0,00	318 125,90	0,00
181	11/11/2070	3,18	6 670,05	4 170,56	2 499,49	0,00	313 955,34	0,00
182	11/02/2071	3,18	6 670,05	4 203,33	2 466,72	0,00	309 752,01	0,00
183	11/05/2071	3,18	6 670,05	4 236,35	2 433,70	0,00	305 515,66	0,00
184	11/08/2071	3,18	6 670,05	4 269,64	2 400,41	0,00	301 246,02	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
185	11/11/2071	3,18	6 670,05	4 303,18	2 366,87	0,00	296 942,84	0,00
186	11/02/2072	3,18	6 670,05	4 336,99	2 333,06	0,00	292 605,85	0,00
187	11/05/2072	3,18	6 670,05	4 371,07	2 298,98	0,00	288 234,78	0,00
188	11/08/2072	3,18	6 670,05	4 405,41	2 264,64	0,00	283 829,37	0,00
189	11/11/2072	3,18	6 670,05	4 440,03	2 230,02	0,00	279 389,34	0,00
190	11/02/2073	3,18	6 670,05	4 474,91	2 195,14	0,00	274 914,43	0,00
191	11/05/2073	3,18	6 670,05	4 510,07	2 159,98	0,00	270 404,36	0,00
192	11/08/2073	3,18	6 670,05	4 545,51	2 124,54	0,00	265 858,85	0,00
193	11/11/2073	3,18	6 670,05	4 581,22	2 088,83	0,00	261 277,63	0,00
194	11/02/2074	3,18	6 670,05	4 617,21	2 052,84	0,00	256 660,42	0,00
195	11/05/2074	3,18	6 670,05	4 653,49	2 016,56	0,00	252 006,93	0,00
196	11/08/2074	3,18	6 670,05	4 690,05	1 980,00	0,00	247 316,88	0,00
197	11/11/2074	3,18	6 670,05	4 726,90	1 943,15	0,00	242 589,98	0,00
198	11/02/2075	3,18	6 670,05	4 764,04	1 906,01	0,00	237 825,94	0,00
199	11/05/2075	3,18	6 670,05	4 801,47	1 868,58	0,00	233 024,47	0,00
200	11/08/2075	3,18	6 670,05	4 839,20	1 830,85	0,00	228 185,27	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
Résidence Les Jardins du Centre - BP 918 - Chemin du Loretto Bâtiment C2 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tél : 04 95 10 40 00
corse@caissedesdepots.fr

banquedes territoires.fr | @BanqueDesTerr

13/16

PSN

Edité le : 11/12/2023

Tableau d'Amortissement En Euros

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
201	11/11/2075	3.18	6 670.05	4 877.22	1 792.83	0.00	223 308.05	0.00
202	11/02/2076	3.18	6 670.05	4 915.54	1 754.51	0.00	218 392.51	0.00
203	11/05/2076	3.18	6 670.05	4 954.16	1 715.89	0.00	213 438.35	0.00
204	11/08/2076	3.18	6 670.05	4 993.08	1 676.97	0.00	208 445.27	0.00
205	11/11/2076	3.18	6 670.05	5 032.31	1 637.74	0.00	203 412.96	0.00
206	11/02/2077	3.18	6 670.05	5 071.85	1 598.20	0.00	198 341.11	0.00
207	11/05/2077	3.18	6 670.05	5 111.70	1 558.35	0.00	193 229.41	0.00
208	11/08/2077	3.18	6 670.05	5 151.86	1 518.19	0.00	188 077.55	0.00
209	11/11/2077	3.18	6 670.05	5 192.34	1 477.71	0.00	182 885.21	0.00
210	11/02/2078	3.18	6 670.05	5 233.14	1 436.91	0.00	177 652.07	0.00
211	11/05/2078	3.18	6 670.05	5 274.25	1 395.80	0.00	172 377.82	0.00
212	11/08/2078	3.18	6 670.05	5 315.69	1 354.36	0.00	167 062.13	0.00
213	11/11/2078	3.18	6 670.05	5 357.46	1 312.59	0.00	161 704.67	0.00
214	11/02/2079	3.18	6 670.05	5 399.55	1 270.50	0.00	156 305.12	0.00
215	11/05/2079	3.18	6 670.05	5 441.97	1 228.08	0.00	150 863.15	0.00
216	11/08/2079	3.18	6 670.05	5 484.73	1 185.32	0.00	145 378.42	0.00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

52

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
217	11/11/2079	3,18	6 670,05	5 527,82	1 142,23	0,00	139 850,60	0,00
218	11/02/2080	3,18	6 670,05	5 571,26	1 098,79	0,00	134 279,34	0,00
219	11/05/2080	3,18	6 670,05	5 615,03	1 055,02	0,00	128 664,31	0,00
220	11/08/2080	3,18	6 670,05	5 659,15	1 010,90	0,00	123 005,16	0,00
221	11/11/2080	3,18	6 670,05	5 703,61	966,44	0,00	117 301,55	0,00
222	11/02/2081	3,18	6 670,05	5 748,42	921,63	0,00	111 553,13	0,00
223	11/05/2081	3,18	6 670,05	5 793,59	876,46	0,00	105 759,54	0,00
224	11/08/2081	3,18	6 670,05	5 839,11	830,94	0,00	99 920,43	0,00
225	11/11/2081	3,18	6 670,05	5 884,98	785,07	0,00	94 035,45	0,00
226	11/02/2082	3,18	6 670,05	5 931,22	738,83	0,00	88 104,23	0,00
227	11/05/2082	3,18	6 670,05	5 977,82	692,23	0,00	82 126,41	0,00
228	11/08/2082	3,18	6 670,05	6 024,79	645,26	0,00	76 101,62	0,00
229	11/11/2082	3,18	6 670,05	6 072,13	597,92	0,00	70 029,49	0,00
230	11/02/2083	3,18	6 670,05	6 119,83	550,22	0,00	63 909,66	0,00
231	11/05/2083	3,18	6 670,05	6 167,92	502,13	0,00	57 741,74	0,00
232	11/08/2083	3,18	6 670,05	6 216,38	453,67	0,00	51 525,36	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

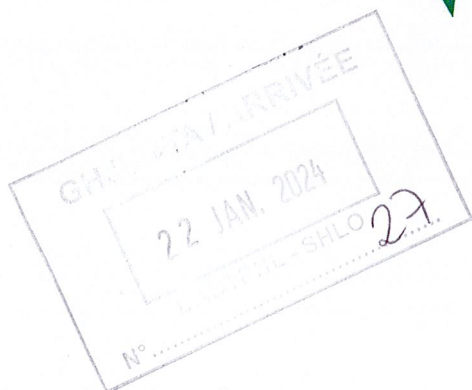
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 11/12/2023

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
233	11/11/2083	3,18	6 670,05	6 265,22	404,83	0,00	45 260,14	0,00
234	11/02/2084	3,18	6 670,05	6 314,44	355,61	0,00	38 945,70	0,00
235	11/05/2084	3,18	6 670,05	6 364,06	305,99	0,00	32 581,64	0,00
236	11/08/2084	3,18	6 670,05	6 414,06	255,99	0,00	26 167,58	0,00
237	11/11/2084	3,18	6 670,05	6 464,45	205,60	0,00	19 703,13	0,00
238	11/02/2085	3,18	6 670,05	6 515,24	154,81	0,00	13 187,89	0,00
239	11/05/2085	3,18	6 670,05	6 566,43	103,62	0,00	6 621,46	0,00
240	11/08/2085	3,18	6 673,48	6 621,46	52,02	0,00	0,00	0,00
Total			1 600 815,43	719 178,94	881 636,49	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.
A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 3,00 % (Livret A).



Bastia, le 17 janvier 2024

Le Directeur Général

A

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse

Hôtel de la Collectivité de Corse
22, cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Lettre AR 1A 137 611 0194 7

Objet : Garantie d'emprunt opération d'« acquisition Résidence SANTA GHJULIA en VEFA de 40 logements sociaux situés Hameau Torra, 20215 VESCOVATO ».

Dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 40 logements sociaux situés Hameau Torra à Vescovato, j'ai l'honneur de solliciter de votre collectivité une garantie d'emprunt de 100% pour un emprunt d'un montant global de 3 935 013,87 € qui sera contracté auprès de la Banque des Territoires.

Cette opération fait l'objet d'un financement du contrat n°154471, constitué de quatre lignes de prêt.

Si votre collectivité réserve une suite favorable à cette demande, la délibération de votre assemblée délibérante devra comporter les caractéristiques financières qui se trouvent dans l'accord de prêt ci-joint.

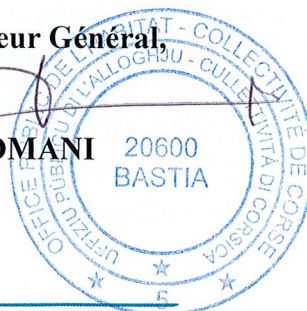
Le respect de ce formalisme (modèle de délibération ci-joint) est indispensable pour la bonne administration de ce dossier auprès de la Banque des Territoires.

Nous vous joignons également la délibération d'autorisation d'emprunter prise par l'OPH2C.

Mes services restent à votre disposition pour un éventuel complément d'information.

Le Directeur Général,

Pierre ROMANI





Bastia, u 20 di nuvembre di u 2023

Bastia, le 20 novembre 2023

Juliette PONZEVERA
Presidente

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 3

Le Conseil d'Administration a été convoqué le 9 novembre 2023 pour le 20 novembre 2023.

Etaient présents :

Mmes Michèle BELLONE (Asso. LEIA), Rose-Marie MARTINELLI (P. Qual.), Juliette PONZEVERA (CC) ; MM Jean BRIGNOLE (R. Synd.), Antoine GIUDICI (P. Qual.), Jean-Claude MORISON (P. Qual.), François-Xavier RIOLACCI (R. Synd.), Joseph SAVELLI (CC).

Etaient représentés :

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI (CC) par M. Antoine GIUDICI (P. Qual.),
Mme Josée NATALI (P. Qual.) par M. Jean-Claude MORISON (P. Qual.),
M. Pasquin CRISTOFARI (P. Qual.) par M. Joseph SAVELLI (CC),
M. Dominique GAMBINI (UDAF) par Mme Michèle BELLONE (Asso. LEIA),
M. Serge LINALE (P. Qual.) par M. Jean-Claude MORISON (P. Qual.),
M. Jean-Louis MILANI (P. Qual.) par M. Antoine GIUDICI (P. Qual.),
M. Louis POZZO DI BORGO (CC) par Mme Juliette PONZEVERA (CC)
M. Antoine POLI (CC) par M. Joseph SAVELLI (CC),

Etaient absents :

MM. Johnny BERTRAND (R. Loc), Didier BICCHIERAY (CC), Baptiste GENOVESI (A.L.),
Pierre COLOMBANI (R. Loc), Mmes Marie-Dominique GIOVACCHINI (R. Loc), Brigitte CONCINA (R. Loc).

Assistaient avec voix consultative :

M. Pierre ROMANI, Directeur général
Mme Laetitia MARCHAL, représentant le Préfet de Haute-Corse

Assistaient :

M. Damien LAMBERT (Banque des Territoires) ; Mmes la Directrice de la Gestion locative, la Responsable des Marchés publics, l'Assistante de Direction ; MM. le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur financier, le Directeur du Patrimoine, le Directeur du Développement, le Directeur des Affaires Juridiques,

Office public de l'habitat de la Collectivité de Corse
Uffiziu Pùblicu di l'Alloghju di a Cullettività di Corsica
Conseil d'Administration du 20 novembre 2023

Délibération n° 3

**Autorisation donnée au Directeur général de signer l'emprunt auprès de la Caisse
des Dépôts et Consignation
(Acquisition 40 logements Vescovato en VEFA)**

La Présidente expose au Conseil,

Dans le cadre de l'opération d'acquisition en VEFA de 40 logements locatifs sociaux PLUS/PLAI sur la commune de Vescovato (bâtiment 3 et 4 – résidence *Santa Ghjulia*), il s'agit de réaliser un Contrat de Prêt d'un montant total de 3 935 013,87 euros consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération.

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse/Uffiziu Pùblicu di l'Alloghju di a Cullettività di Corsica (OPH 2C), après avoir pris connaissance du plan de financement prévisionnel et des pièces annexées (lettres d'offres CDC, plan de financement prévisionnel, bilan d'exploitation prévisionnel, projet de contrat de réservation), est informé des conditions d'emprunt telles que précisées ci-dessous.

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLAI Foncier
Montant :	497 925 euros
Durée de la phase d'amortissement :	60 ans
Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 20 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,18 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A

Profil d'amortissement :	▪ Echéance prioritaire avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du prêt 2 :

Ligne du Prêt :	PLAI Construction
Montant :	1 648 408,57 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 20 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.40 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	▪ Echéance prioritaire avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date

	d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>
--	--

Ligne du prêt 3 :

Ligne du Prêt :	PLUS Construction
Montant :	1 106 101,30 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 20 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	▪ Echéance prioritaire avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>

Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLUS Foncier
Montant :	682 579 euros
Durée de la phase d'amortissement :	60 ans
Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 20 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,18 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	▪ Echéance prioritaire avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de

	<i>l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Le Conseil d'Administration délibère
à l'unanimité

Article 1 : de valider le plan de financement de l'opération, tel qu'annexé à la présente,

Article 2 : d'autoriser le Directeur général à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 4 Lignes du Prêt pour un montant total de 3 935 013,87 €, dont les caractéristiques financières ont été rappelées ci-dessus,

Article 3 : d'autoriser le Directeur général à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds, et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférant.

Pour extrait conforme,

À Bastia, le 20 novembre 2023

La Présidente

Juliette PONZEVERA

Certification exécutoire
PONZEVERA Juliette
Présidente

Certification exécutoire
Nom/Prénom + Qualité + Signature

Ponzevera

RESIDENCE SANTA GHJULIA							
Vescovato							
TABLEAU DES SURFACES							
DESIGNATION DES LOTS		SHAB (avec placard ext.)	Surface Terrasse	SU	JARDIN	Orientation	1 Stationnement par appartement
BATIMENT 3							
RDC	APPART T2 - N.001	43,77	15,41	51,48	A déterminer	Nord	1
	APPART T3 - N.002	63,88	17	72,38	A déterminer	Nord et Est	2
	APPART T2 - N.003	44,07	18,28	53,21	A déterminer	Est	3
	APPART T3 - N.004	64,26	17	72,76	A déterminer	Est et Sud	4
	APPART T2 - N.005	43,78	15,41	51,49	A déterminer	Sud	5
1er	APPART T2 - N.101	43,77	14,26	50,90		Nord	6
	APPART T3 - N.102	63,88	15,7	71,73		Nord et Est	9
	APPART T2 - N.103	44,07	17,16	52,65		Est	10
	APPART T3 - N.104	64,26	15,7	72,11		Est et Sud	11
	APPART T2 - N.105	43,78	14,26	50,91		Sud	12
2ème	APPART T2 - N.201	43,77	14,26	50,90		Nord	13
	APPART T3 - N.202	63,88	15,7	71,73		Nord et Est	14
	APPART T2 - N.203	44,07	17,16	52,65		Est	15
	APPART T3 - N.204	64,26	15,7	72,11		Est et Sud	16
	APPART T2 - N.205	43,78	14,26	50,91		Sud	17
3ème	APPART T2 - N.301	43,77	14,26	50,90		Nord	18
	APPART T3 - N.302	63,88	15,7	71,73		Nord et Est	19
	APPART T2 - N.303	44,07	17,16	52,65		Est	20
	APPART T3 - N.304	64,26	15,7	72,11		Est et Sud	21
	APPART T2 - N.305	43,78	14,26	50,91		Sud	22
	TOTAL	1039,04	314,34	1196,21			

DESIGNATION DES LOTS		SHAB	Surface Terrasse	SU	JARDIN	Orientation	1 Stationnement par appartement
BATIMENT 4							
RDC	APPART T2 - N.001	43,77	15,41	51,48	A déterminer	Nord	1
	APPART T3 - N.002	63,88	17	72,38	A déterminer	Nord et Est	2
	APPART T2 - N.003	44,07	18,28	53,21	A déterminer	Est	3
	APPART T3 - N.004	64,26	17	72,76	A déterminer	Est et Sud	4
	APPART T2 - N.005	43,78	15,41	51,49	A déterminer	Sud	5
1er	APPART T2 - N.101	43,77	14,26	50,90		Nord	6
	APPART T3 - N.102	63,88	15,7	71,73		Nord et Est	9
	APPART T2 - N.103	44,07	17,16	52,65		Est	10
	APPART T3 - N.104	64,26	15,7	72,11		Est et Sud	11
	APPART T2 - N.105	43,78	14,26	50,91		Sud	12
2ème	APPART T2 - N.201	43,77	14,26	50,90		Nord	13
	APPART T3 - N.202	63,88	15,7	71,73		Nord et Est	14
	APPART T2 - N.203	44,07	17,16	52,65		Est	15
	APPART T3 - N.204	64,26	15,7	72,11		Est et Sud	16
	APPART T2 - N.205	43,78	14,26	50,91		Sud	17
3ème	APPART T2 - N.301	43,77	14,26	50,90		Nord	18
	APPART T3 - N.302	63,88	15,7	71,73		Nord et Est	19
	APPART T2 - N.303	44,07	17,16	52,65		Est	20
	APPART T3 - N.304	64,26	15,7	72,11		Est et Sud	21
	APPART T2 - N.305	43,78	14,26	50,91		Sud	22
	TOTAL	1039,04	314,34	1196,21			

	SU	SH
TOTAL	2392,42	2078,08
PLAI	1009,1	896,6
PLUS	1383,32	1181,48